

# SFCR

## Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Exercice 2018



# Sommaire

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>3</b>
<b>TITRE A – ACTIVITE ET RESULTATS</b> .....	<b>5</b>
<b>A.1 – ACTIVITE</b> .....	<b>5</b>
A.1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE.....	5
A.1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018.....	7
<b>A.2 – RESULTATS DE SOUSCRIPTION</b> .....	<b>9</b>
<b>A.3 – RESULTATS DES INVESTISSEMENTS</b> .....	<b>10</b>
<b>A.4 – RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES</b> .....	<b>10</b>
<b>A.5 – AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>10</b>
<b>TITRE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>11</b>
<b>B.1 – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>11</b>
B.1.1 STRUCTURE DU SYSTEME DE GOUVERNANCE .....	11
B.1.2 ORGANISATION OPERATIONNELLE ET COMITOLOGIE .....	13
B.1.3 POLITIQUE DE REMUNERATION .....	15
<b>B.2 – EXIGENCES DE COMPETENCES ET D'HONORABILITE</b> .....	<b>16</b>
B.2.1 APPRECIATION DES COMPETENCES .....	16
B.2.2 APPRECIATION DE L'HONORABILITE.....	17
<b>B.3 – SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE</b> .....	<b>17</b>
B.3.1 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES.....	17
B.3.2 EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE .....	18
<b>B.4 – SYSTEME DE CONTROLE INTERNE</b> .....	<b>19</b>
B.4.1 DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE.....	19
B.4.2 DESCRIPTION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE .....	20
<b>B.5 – FONCTION AUDIT INTERNE</b> .....	<b>20</b>
<b>B.6 – FONCTION ACTUARIELLE</b> .....	<b>21</b>
<b>B.7 – SOUS-TRAITANCE</b> .....	<b>21</b>
<b>B.8 – AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>22</b>
<b>TITRE C – PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>23</b>
<b>C.1 – RISQUE DE SOUSCRIPTION</b> .....	<b>23</b>
C.1.1 FACTEURS D'EXPOSITION .....	23
C.1.2 ATTENUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION .....	24
<b>C.2 – RISQUE DE MARCHE</b> .....	<b>25</b>
C.2.1 RISQUE DE TAUX D'INTERET .....	26
C.2.2 RISQUE ACTIONS .....	27
C.2.3 RISQUE IMMOBILIER .....	27
C.2.4 RISQUE DE SPREAD .....	28
C.2.5 RISQUE DE CONCENTRATION .....	28
C.2.6 RISQUE DE CHANGE .....	29
<b>C.3 – RISQUE DE CONTREPARTIE</b> .....	<b>29</b>
C.3.1 RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DE LA REASSURANCE .....	29
C.3.2 RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DES LIQUIDITES .....	30
C.3.3 RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DES SOCIETAIRES ET DEBITEURS DIVERS .....	30
<b>C.4 – RISQUE DE LIQUIDITE</b> .....	<b>30</b>
C.4.1 EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE.....	30

C.4.2 PRINCIPALES TECHNIQUES DE GESTION ET REDUCTION DU RISQUE .....	30
C.4.3 BENEFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES .....	31
<b>C.5 – RISQUE OPERATIONNEL .....</b>	<b>31</b>
<b>C.6 – AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATEGIQUES.....</b>	<b>32</b>
<b>C.7 – AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>32</b>
<b>TITRE D – VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE .....</b>	<b>33</b>
<b>D.1 – ACTIFS .....</b>	<b>33</b>
D.1.1 ACTIFS INCORPORELS .....	33
D.1.2 BIENS IMMOBILIERS.....	33
D.1.3 AUTRES PLACEMENTS DONT TRESORERIE .....	33
D.1.4 ENGAGEMENTS DES REASSUREURS OU PROVISIONS CEDEES.....	34
<b>D.2 – PROVISIONS TECHNIQUES.....</b>	<b>35</b>
D.2.1 PROVISIONS TECHNIQUES EN BEST ESTIMATE .....	35
D.2.2 PROVISIONS POUR SINISTRES .....	36
D.2.3 PROVISIONS POUR PRIMES .....	36
D.2.4 MARGE DE RISQUE.....	36
<b>D.3 – AUTRES PASSIFS .....</b>	<b>37</b>
D.3.1 PROVISIONS AUTRES QUE LES PROVISIONS TECHNIQUES.....	37
D.3.2 AUTRES DETTES .....	37
D.3.3 IMPOTS DIFFERES .....	38
D.3.4 DETTES SUBORDONNEES .....	38
<b>D.4 – METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES.....</b>	<b>38</b>
<b>D.5 – AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>38</b>
<b>TITRE E – GESTION DU CAPITAL .....</b>	<b>39</b>
<b>E.1 – FONDS PROPRES.....</b>	<b>39</b>
<b>E.2 – SCR ET MCR .....</b>	<b>39</b>
E.2.1 SCR.....	39
E.2.2 CALCUL DU MCR.....	40
<b>E.3 – UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE .....</b>	<b>40</b>
<b>E.4 – DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE.....</b>	<b>41</b>
<b>E.5 – NON RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS .....</b>	<b>41</b>
<b>E.6 – AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXES</b>	

## SYNTHESE

En application des dispositions de l'article L. 355-5 du Code des assurances, la Direction générale de SMACL Assurances a établi un Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) au titre de l'exercice clos le 31/12/2018. Ce document est transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), après avoir été approuvé par le Conseil d'administration en date du 18 avril 2019. Il fera également l'objet d'une publication, ainsi que le prévoient les mêmes dispositions du Code des assurances.

### 1. Activité

SMACL Assurances maintient en 2018 sa position de leader sur le marché des collectivités territoriales, et ce, nonobstant une concurrence toujours très vive.

L'exercice 2018 a été marqué par :

- une diversification encore plus marquée de la composition du chiffre d'affaires en faveur des marchés privés. Au global, le chiffre d'affaires est en croissance de 2 %.
- un niveau de frais généraux et un résultat financier stables par rapport à l'exercice précédent.
- une sinistralité atypique, notamment du fait de la survenance d'une multiplicité d'événements climatiques importants (inondations, grêle), qui, conjuguée au maintien d'une forte sinistralité sur la branche incendie, induit une érosion de la marge technique et un résultat net toutes branches confondues déficitaire.
- une campagne appels d'offres 2018 tendue, dans un contexte de concurrence acérée qui n'a pas permis de reconstituer le volume d'affaires remises en cause. Cette situation impacte nécessairement la constitution du chiffre d'affaires 2019.
- la poursuite d'une politique des ressources humaines priorisant le maintien de conditions de travail favorisant le développement professionnel et personnel des salariés, et un fort investissement en matière de formation pour pérenniser un niveau de compétences élevé au sein de SMACL Assurances.
- la poursuite d'une forte démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise articulée autour des trois certifications obtenues en 2012 et renouvelées chaque année, ainsi que de la labellisation diversité obtenue en 2015.
- enfin, l'affiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de SMACL Assurances à un ensemble mutualiste partageant les mêmes valeurs, le Groupe VYV. Cette entrée dans un groupe offre à SMACL Assurances tant des pistes nouvelles de développement, qu'une sécurité accrue dans le cadre des dispositions Solvabilité.

## **2. Gouvernance**

SMACL Assurances est une société d'assurance mutuelle dont la gouvernance démocratique est constituée de représentants des sociétaires, les mandataires mutualistes. La première instance de gouvernance est donc l'Assemblée générale des mandataires. L'Assemblée générale élit un Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration et les membres de la Direction générale ont été désignés comme dirigeants effectifs de SMACL Assurances. Ces nominations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En 2018, il importe de souligner le renouvellement des instances de l'entreprise qui a eu lieu au cours du premier semestre : renouvellement de l'Assemblée générale des mandataires et de son Conseil d'administration (avec l'élection de 120 mandataires et de 22 administrateurs) et du Président du Conseil d'administration.

Par leur engagement de terrain, les mandataires contribuent à renforcer la relation privilégiée de SMACL Assurances avec son sociétariat. Ils garantissent également, par leur connaissance des territoires, la poursuite d'un projet mutualiste solidaire, porteur d'avenir et en lien avec les services publics et privés de proximité.

## **3. Profil de risque**

La gouvernance des risques de SMACL Assurances est assise sur un système intégré et décentralisé de gestion des risques et un dispositif de contrôle interne, tous deux encadrés par un socle de politiques écrites revues annuellement. L'ensemble de ces outils a fait l'objet de présentation et de validation en Conseil d'administration.

Au titre de l'exercice 2018, SMACL Assurances a établi un rapport ORSA validé par le Conseil d'administration en date du 20 décembre 2018, puis transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

## **4. Valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital**

La gestion du portefeuille d'actifs de SMACL Assurances a pour lignes directrices la prudence et la sécurité financière. Les provisions techniques brutes constituent la principale composante du passif de SMACL Assurances.

Au 31/12/2018, le ratio de couverture du SCR s'établit à 140%, contre 118% au titre de l'exercice précédent. Cette évolution résulte de la combinaison de plusieurs facteurs (évolution des provisions techniques, résultat déficitaire, diminution des plus-values latentes) qui sont décrits dans la suite de ce rapport.

# TITRE A – ACTIVITE ET RESULTATS

## A.1 – ACTIVITE

### SMACL Assurances

Société d'assurances mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances  
Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°301 309 605  
Sise 141 avenue Salvador Allende – CS 20 000 – 79 031 Niort Cedex  
Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de l'entreprise : ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)  
Commissaires aux comptes : Cabinets Mazars, 61 rue Henri Regnault 92 400 Courbevoie, et Groupe Y, 53 rue du marais 79 024 Niort.

### A.1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

SMACL Assurances (Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales) est une société d'assurance mutuelle à cotisations fixes créée en 1974 sous l'impulsion d'élus locaux et de cadres territoriaux afin d'apporter une réponse mutualiste aux besoins d'assurance des communes, de leurs agents et plus largement des personnes morales de droit public sur le territoire français. Elle a par la suite étendu le champ de ses activités et les cibles auxquelles elle s'adresse.

45 ans après sa création, SMACL Assurances est leader sur le marché de l'assurance des collectivités et reconnue comme l'assureur dédié à la famille territoriale. Elle apporte une protection mutualiste aux :

- personnes morales de droit public (collectivités territoriales, établissements publics régionaux, départementaux, communaux, intercommunaux et structures publiques ou para publiques divers : hôpitaux, habitat social, entreprises publiques gestionnaires d'un service public ou d'un service d'intérêt général, satellites des collectivités, sociétés d'économie mixte, entreprises publiques locales) en leur proposant des garanties IARD, construction et risques statutaires ;
- associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire, pour leurs assurances IARD ;
- Sociétés commerciales, notamment celles gestionnaires de patrimoine immobilier, pour l'assurance de leurs risques IARD ;
- personnes physiques, (élus et anciens élus des assemblées régionales, départementales et communales, personnels des collectivités territoriales et autres personnes morales de droit public, salariés des entreprises de l'économie sociale et solidaire, etc.) pour leurs risques IARD.

N°	Lignes d'activité de SMACL Assurances
1	Assurance des frais médicaux
2	Assurance de protection du revenu
3	Assurance d'indemnisation des travailleurs
4	Assurance de RC Automobile
5	Autre assurance des véhicules à moteur
6	Assurance maritime, aérienne et transport
7	Assurance incendie et autres dommages aux biens
8	Assurance de RC Générale
10	Assurance de protection juridique
11	Assurance assistance
34	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé

En permanence à l'écoute des attentes du sociétariat, relayées tant par les mandataires mutualistes représentant les sociétaires, les inspecteurs salariés (en lien étroit avec les collectivités publiques) que les équipes opérationnelles, SMACL Assurances a, au fil des ans, mis en œuvre une organisation, des produits et des services d'assurance qui répondent aux besoins, aux spécificités de fonctionnement, aux contraintes et à la culture des acteurs des territoires. Ainsi, à titre illustratif, SMACL Assurances a, depuis la transposition en 1998 de la directive européenne de 1992 imposant aux collectivités le recours aux procédures des marchés publics pour la souscription de leurs risques d'assurance, su s'organiser pour répondre aux appels d'offres publics, et connu de ce fait un développement significatif. Depuis 2000, son chiffre d'affaires a été multiplié par sept. Dans le même temps, les effectifs ont été multipliés par trois : ils sont passés de 250 salariés fin 1999 à plus de 800 salariés fin 2018.

La gouvernance de SMACL Assurances est organisée de telle sorte que la communauté des sociétaires représentant la famille territoriale et la famille associative soit placée au cœur de la vie, du savoir-faire et des perspectives de SMACL Assurances. L'Assemblée Générale est composée de représentants de sociétaires élus pour une durée de 6 ans parmi les sociétaires. L'Assemblée Générale statue chaque année sur les comptes annuels et la gestion de la Société, et valide, sur proposition du Conseil d'administration, les orientations stratégiques de SMACL Assurances.

Le Conseil d'administration, composé de 22 membres représentant la diversité du sociétariat de SMACL Assurances, est présidé depuis le 20 juin 2014 par Monsieur Jean-Luc de Boissieu.

Entreprise de l'Économie Sociale, SMACL Assurances inscrit son développement dans une logique économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Elle a mis en œuvre dans ce contexte une démarche globale de responsabilité sociétale, qui s'articule notamment autour de 3 certifications (qualité de gestion, santé sécurité au travail et environnement) obtenues dès 2012 et d'une labellisation diversité depuis 2015. Ces certifications attestent de manière formelle l'implication de SMACL Assurances dans une démarche d'amélioration continue. Cette



triple certification ainsi que la labellisation diversité sont la résultante d'une démarche assise sur un dispositif participatif. Elles confirment tant la réactivité et l'implication des équipes de SMACL Assurances face à de nouveaux enjeux, que la fiabilité et la qualité des actions conduites dans l'exercice du métier.

Afin de reconnaître au plus haut niveau de sa gouvernance l'importance de la démarche éthique, un Comité « Responsabilité Sociétale d'Entreprise et Vie Mutualiste » composé de membres du Conseil d'administration, de mandataires mutualistes et présidé par Monsieur Jean Auroux a été mis en place dès 2014. Ce comité a pour principales missions d'apprécier le niveau de responsabilité sociétale de SMACL Assurances, de s'assurer que son développement s'inscrit dans une démarche RSE et de veiller à la conformité de ses activités avec les valeurs mutualistes et éthiques de l'économie sociale et solidaire.

La Déclaration de Performance Extra-Financière (ex rapport Responsabilité Sociétale d'Entreprise) est établie annuellement et intégrée au rapport de gestion. Elle reprend les points saillants du dispositif, les résultats et les indicateurs de la démarche RSE mise en œuvre.

## **A.1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018**

### **Chiffres clés**

Le chiffre d'affaires 2018 s'établit, tous marchés et toutes branches confondus, à 402 M€, en croissance de 2% par rapport à l'exercice précédent.

La diversification des activités se poursuit avec un accroissement de la part des marchés des particuliers, des associations et des entreprises, qui s'élève à plus de 22% du chiffre d'affaires global.

Le résultat de l'exercice 2018 est déficitaire puisqu'obéré par une sinistralité de survenance très lourde, principalement sur la branche dommages aux biens, en climatique.

### **Le renouvellement des instances de SMACL Assurances**

Les instances politiques de SMACL Assurances ont été renouvelées en 2018 :

- 120 mandataires mutualistes qui reflètent la diversité du monde territorial et des quelques 120 000 sociétaires de SMACL Assurances, ont été élus pour 6 ans,
- le congrès de Besançon en juin, moment fort de la vie mutualiste, a été l'occasion, pour les mandataires, de procéder à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration et de reconduire le mandat de Président de Monsieur Jean-Luc de Boissieu pour 4 ans.

La reconduction du Président ne doit pas masquer le profond renouvellement qui s'est opéré tant au sein de l'Assemblée générale des mandataires que du Conseil d'administration dont près de la moitié des membres sont nouveaux dans ces fonctions.

Cette élection marque aussi la validation des orientations stratégiques de SMACL Assurances, stratégie qui repose :

- ✓ sur la capacité à rester leader sur le marché des collectivités publiques tout en se diversifiant sur des marchés nouveaux,
- ✓ sur le choix d'un partenaire stratégique avec lequel SMACL Assurances pourra consolider son assise financière et son avenir.

### L'affiliation au Groupe VYV

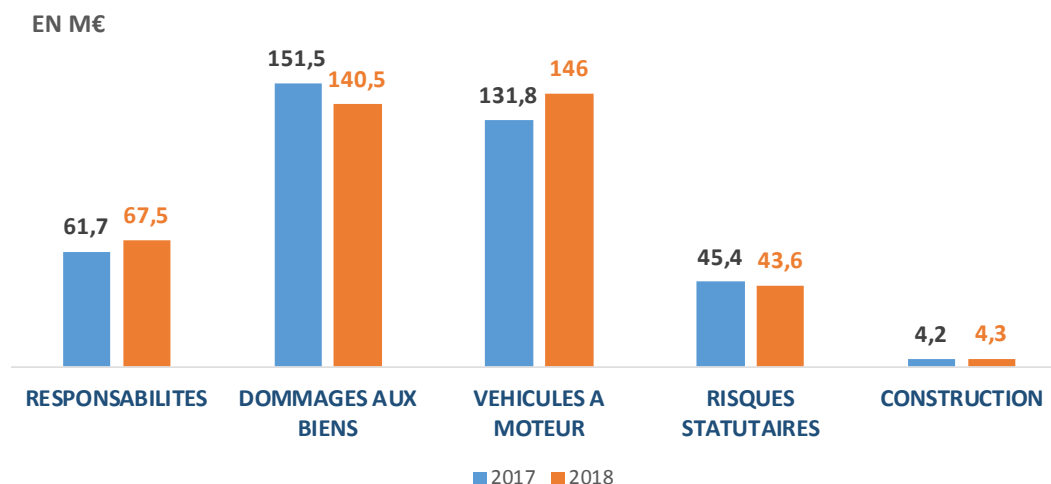
Le partenariat conclu depuis 2015 entre SMACL Assurances et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) en vue de développer des synergies au service des acteurs du monde territorial, s'est renforcé en janvier 2016 avec la création d'une Union de Groupe Mutualiste (UGM, structure de partenariat non prudentielle) dénommée Territoires d'Avenir. L'objectif de ce rapprochement est la constitution d'un pôle de référence du monde territorial en matière de protection sociale et d'assurances, qui soit également un lieu d'échange avec les autres acteurs du champ territorial.

En septembre 2017, plusieurs Mutuelles dont MGEN, Harmonie Mutuelle, MNT, MGEFI, ont créé l'UMG VYV, un groupe mutualiste prudentiel. Avec 10 millions de personnes protégées et 900 services mutualistes gérés, VYV est le premier acteur français de l'assurance santé, et le premier opérateur national de services de soins et d'accompagnement.

A l'issue de discussions exploratoires entre SMACL Assurances et le Groupe VYV, (discussions naturellement induites par le partenariat MNT/SMACL Assurances), l'Assemblée Générale de SMACL Assurances a donné, le 23 juin 2018, mandat au Conseil d'administration d'étudier les conditions d'intégration et les modalités d'affiliation de SMACL Assurances au Groupe VYV. Après six mois d'instruction du dossier (dont demande d'autorisation ACPR) et de travaux entre les équipes respectives de SMACL Assurances et du groupe VYV, le projet d'une affiliation à compter du 1er janvier 2019 a été validé par les Assemblées Générales de SMACL Assurances et du groupe VYV en novembre 2018. SMACL Assurances devient donc, au 1er janvier 2019, membre du groupe VYV.

## A.2 – RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Le chiffre d'affaires 2018 s'établit à 402 M€, en croissance de 2% par rapport à l'exercice précédent. Par grandes lignes d'activité, il se répartit comme suit :



Observée par lignes de garanties, l'évolution du chiffre d'affaires 2018/2017 met en évidence :

- une croissance de l'ordre de 10 % sur les branches responsabilités et véhicules à moteur,
- une diminution du chiffre d'affaires de l'ordre de 7 % sur la branche dommages aux biens, résultant de la tendance baissière des prix lors des trois dernières campagnes appels d'offres,
- une baisse d'environ 4 % du chiffres d'affaires sur le volet risques statutaires, et ce, en cohérence avec le plan de redressement déployé sur cette branche.

En termes de sinistralité, l'exercice 2018 est marqué par des phénomènes climatiques d'ampleur (orages, inondations) conjugués à un volume de sinistres incendie toujours significatif. La sinistralité est en partie transférée aux réassureurs grâce au programme de réassurance dont dispose SMACL Assurances.

Compte tenu de ces éléments de sinistralité et d'un prix moyen du portefeuille en baisse du fait de la tendance du marché sur les dernières campagnes de souscription, les ratios S/C nets de réassurance constatés en exercice de survenance 2018 tous marchés et toutes branches confondus, sont en hausse de 5 points par rapport à l'exercice précédent.

## A.3 – RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers nets de charges s'établissent à 9,7 M€ pour l'exercice 2018, similaires à ceux de 2017. Le résultat des investissements est détaillé ci-dessous :

En M€	2018	2017	Evolution 2018/2017
Produits des placements	11,1	11,6	-0,5
Obligations	8,4	7,6	0,8
Actions et fonds d'investissement	-0,1	0,9	-1,0
Trésorerie & dépôts	1,7	1,6	0,0
SCI	0,8	1,2	-0,5
Autres	0,4	0,3	0,1
Charges des placements	-1,4	-1,7	0,2
<b>Produits nets des investissements</b>	<b>9,7</b>	<b>10,0</b>	<b>-0,3</b>

Les produits des placements proviennent essentiellement des revenus des obligations et plus-values réalisées sur cette classe d'actifs, en augmentation de 0,8 M€ en 2018, à 8,4 M€. Les supports de trésorerie – qui incluent comptes sur livrets, comptes à termes et comptes rémunérés – ont permis de générer 1,7 M€ de revenus contre 1,6 M€ l'année précédente, notamment grâce à la progressivité des rendements sur les comptes à terme. La contribution des SCI aux produits des placements, résultant des produits locatifs, s'élève à 0,8 M€. Elle était de 1,2 M€ l'année précédente en raison d'un produit exceptionnel qui avait été perçu par la SCI Paris-Morillons au titre d'indemnités d'immobilisations. Quant aux charges de placements, elles correspondent à la rémunération des dettes subordonnées pour 0,8 M€ et aux frais de gestion pour 0,6 M€.

## A.4 – RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

SMACL Assurances n'exerce pas d'activités autres que les opérations d'assurances et leurs services associés.

## A.5 – AUTRES INFORMATIONS

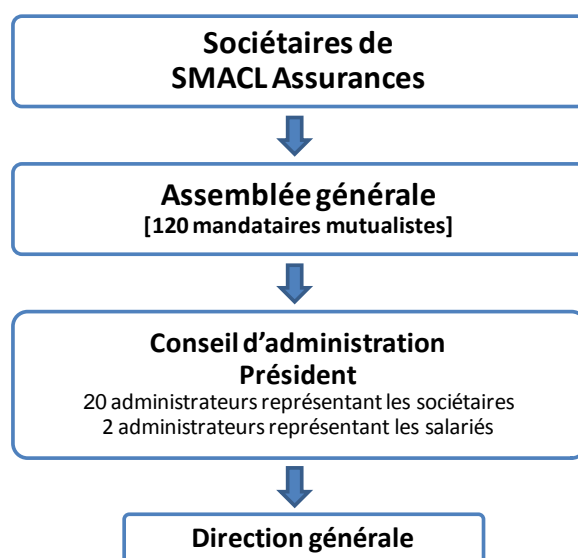
Toutes les informations relatives à l'activité et aux résultats sont décrites dans les chapitres A1 à A4.

## TITRE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

### B.1 – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

#### B.1.1 STRUCTURE DU SYSTEME DE GOUVERNANCE

SMACL Assurances est une société dont la gouvernance démocratique est constituée par des représentants de sociétaires, les mandataires mutualistes. La première instance de gouvernance est donc composée de ces élus qui se réunissent au moins une fois par an dans le cadre de l'Assemblée générale. Des comités de mandataires intermédiaires complètent cette instance statutaire et donnent lieu à une information et des échanges périodiques sur les faits marquants et sur la gestion de l'entreprise.



L'Assemblée générale élit un Conseil d'administration qui peut comprendre jusqu'à 20 membres. Deux autres membres sont élus par les salariés<sup>1</sup>.

En 2018, les sociétaires de SMACL Assurances ont élu leurs nouveaux représentants à l'Assemblée générale. Ils se sont réunis pour la première fois les 22 et 23 juin 2018 à Besançon, pour élire notamment le nouveau Conseil d'administration.

Cette instance nomme une Direction générale en charge de la gestion opérationnelle de l'entreprise dans les limites prévues par la loi, les statuts<sup>2</sup> et la délégation du Conseil d'administration. Les mandats des membres de la Direction générale ont une durée de quatre ans à compter de leur nomination.

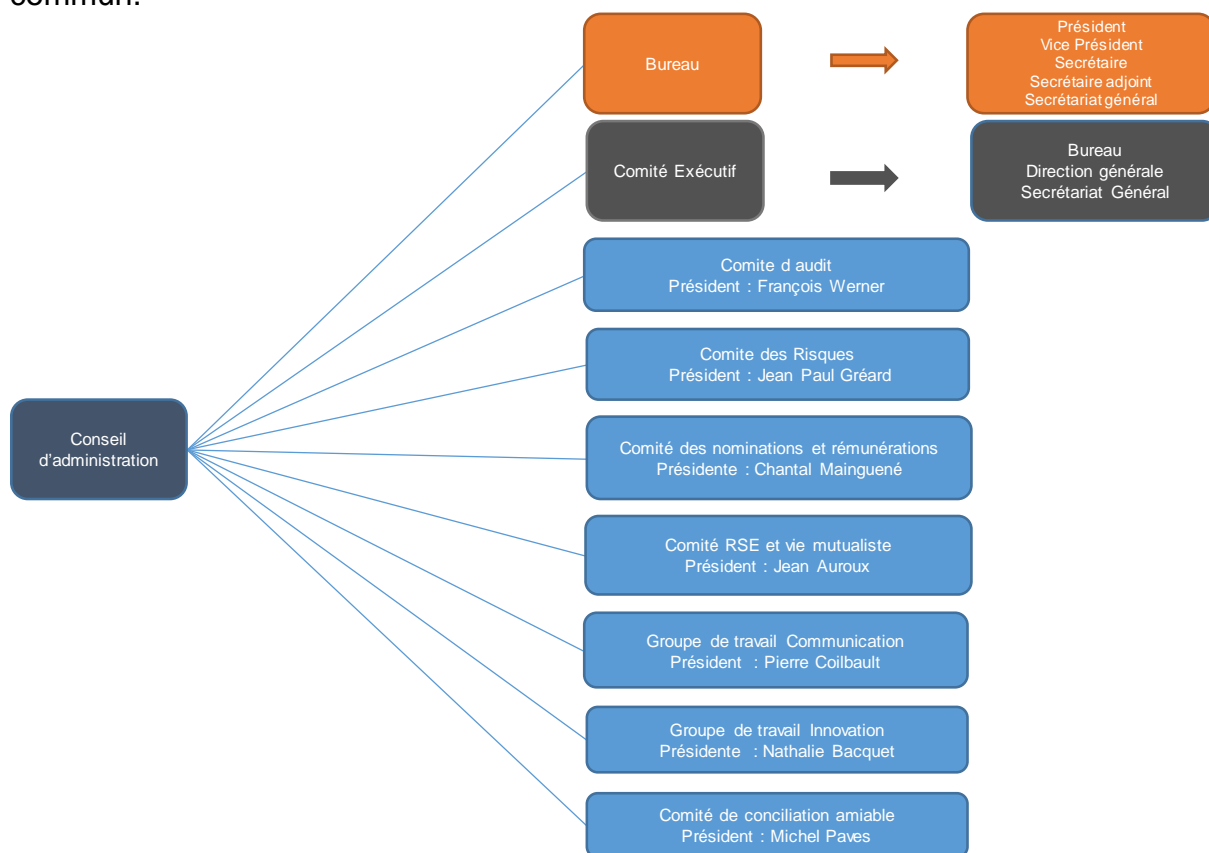
<sup>1</sup> Conformément à l'article L 322-26-2 du Code des assurances

<sup>2</sup> L'article 30 des statuts fixe le cadre des autorisations spécifiques applicables à la Direction générale. Cet article est complété par une délibération du Conseil d'administration du 15/12/2017.

Les membres de la Direction générale sont les seules personnes, avec le Président du Conseil d'administration, habilités à représenter la société dans ses rapports avec les tiers. Les membres de la Direction générale sont autorisés à substituer partiellement leurs pouvoirs à tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

Il appartient au Conseil d'administration de désigner les dirigeants effectifs. En 2018, les dirigeants effectifs désignés sont le Président, le Directeur général, et la Directrice générale déléguée. Ces nominations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'ACPR.

Par delà l'aspect réglementaire, cette organisation permet un renforcement de la cohésion entre tous les acteurs de l'entreprise, élus et salariés, autour d'un objectif commun.



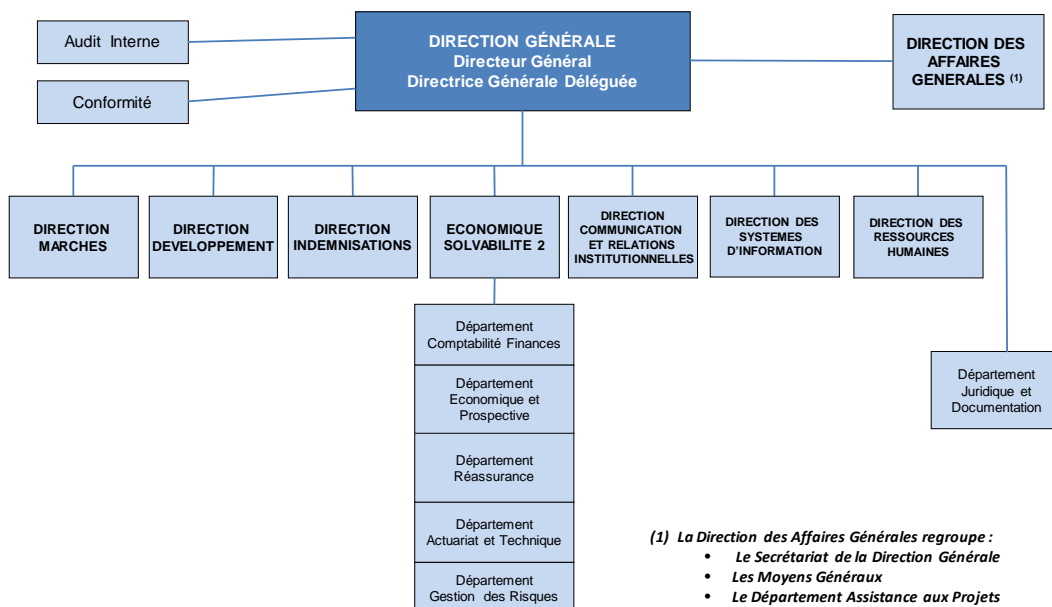
Le Conseil d'administration confie la préparation de ses travaux à un « Bureau », composé du Président, des vice-présidents et du secrétaire. Le Président du Comité des risques, le Président du Comité d'audit et le Président du Comité RSE et le Président du Comité des nominations et rémunérations y sont conviés. Dans le prolongement, les membres du Bureau, de la Direction générale en présence du Secrétaire général forment le Comité exécutif qui fait le lien entre l'échelon politique et les services opérationnels.

Des comités spécialisés permettent aux administrateurs de préparer les dossiers plus techniques. Parmi ces instances, le Comité des nominations et des rémunérations, le Comité d'audit, le Comité des risques et le Comité RSE et vie mutualiste sont chargés d'éclairer le Conseil d'administration par leur expertise et de formuler des avis préalables à ses décisions.

## B.1.2 ORGANISATION OPERATIONNELLE ET COMITOLOGIE

Pour assurer la cohérence opérationnelle des actions, l'entreprise est organisée en directions et départements chargés de missions spécifiques.

### Organigramme au 31 décembre 2018



Des comités opérationnels contribuent à une meilleure maîtrise des différentes opérations menées par SMACL Assurances. L'ensemble est suivi par la Direction générale et les responsables de directions et de départements qui forment le Comité de direction.

Comités Développement et Innovation	Comités techniques Métiers	Comités Economiques et Prudentiels	Comités Transverses
Comité Développement Partenariats et Communication	Comité de Souscription	Comité Economique et Prudentiel	Comité Qualité des Données
Comité Gouvernance Produits	Comité Assurances	Comité Financier	Comité de Suivi opérationnel du portefeuille projet et du SDI
Comité Innovation et Digital	Comité Sinistres majeurs	Comité Ethique et Conformité	Comité RH et Dialogue social
		Comité de Réassurance	Comité Certifications
		Comité PCA et Cyber	

Cette comitologie assure une circulation de l'information entre les acteurs de la gestion opérationnelle de SMACL Assurances et la Direction générale. Les reporting associés sont partagés aux différents étages de l'encadrement et sont ainsi utilisés pour le pilotage de la société.

Ce dispositif est complété par les quatre « fonctions clés » salariées en charge de missions spécifiques :

Gestion des risques	Vérification de la conformité	Fonction actuarielle	Audit Interne
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à mettre en œuvre et suivre le système de gestion des risques ;</li> <li>- Cartographier les risques et suivre le profil de risques ;</li> <li>- Rendre compte des expositions au risque de manière détaillée à la Direction générale ;</li> <li>- Conseiller la Direction générale sur les questions de gestion des risques</li> <li>- Identifier et évaluer les risques émergents ;</li> <li>- Rédiger les politiques de risques</li> <li>- Mettre en œuvre l'ORSA</li> <li>- Participer aux processus de décision opérés par les comités opérationnels</li> <li>- Sensibiliser les salariés en vue de promouvoir une culture de la maîtrise des risques</li> <li>- Animer le système de contrôle interne ;</li> <li>- Aider à la mise en œuvre et au suivi du PCA ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place la politique de conformité et le plan de conformité ;</li> <li>- Établir la cartographie des risques de non-conformité ;</li> <li>- planifier et exécuter le contrôle des mesures de traitement des risques de non-conformité ;</li> <li>- Évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir toute non-conformité ;</li> <li>- participer à la gestion des incidents liés à la conformité ;</li> <li>- S'assurer de la mise en place d'une veille conformité afin de mesurer l'impact potentiel de la réglementation sur les activités, de traduire ces nouvelles obligations par des normes claires et d'identifier d'éventuels nouveaux risques ;</li> <li>- Sensibiliser les salariés en vue de promouvoir une culture de la maîtrise des risques liés à la conformité,</li> </ul> <p>Émettre des avis auprès de la Direction générale et des salariés</p>	<p><u>Provisions techniques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner leur calcul ;</li> <li>- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles et hypothèses utilisés ;</li> <li>- Apprécier la suffisance et la qualité des données ;</li> <li>- Comparer meilleures estimations et observations empiriques ;</li> <li>- informer le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques</li> </ul> <p><u>Émettre des avis sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la politique de souscription ;</li> <li>- l'adéquation des dispositions prises en réassurance ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir, mettre en œuvre et garder opérationnel le plan triennal d'audit interne ;</li> <li>- Adopter une approche fondée sur le risque pour établir les priorités ;</li> <li>- Proposer le plan d'audit à la Direction générale et au Conseil d'administration ;</li> <li>- Évaluer la qualité de l'organisation et l'adéquation des procédures et de leur application ;</li> <li>- Émettre des recommandations et soumettre au moins annuellement un rapport écrit ;</li> <li>- S'assurer des décisions prises par la Direction générale sur la base des recommandations.</li> </ul>

Leurs nominations, proposées par la Direction générale, examinées par le Comité des rémunérations et des nominations ont été validées par le Conseil d'administration et notifiées à l'ACPR. L'indépendance des titulaires des fonctions clés est assurée par leur rattachement au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entreprise. Les fonctions-clés s'appuient sur les collaborateurs qui les assistent et si nécessaire sur un réseau de correspondants dans les autres départements et directions. Le Conseil auditionne les fonctions clés en tant que de besoin et au minimum une fois par an.



### **B.1.3 POLITIQUE DE REMUNERATION**

Conformément à la réglementation, SMACL Assurances s'est dotée d'une politique de rémunération applicable aux salariés, mandataires sociaux, élus et membres du Conseil d'administration. Cette politique prévoit des dispositifs de rémunération qui prémunissent la société de prises de positions risquées, susceptibles d'affecter sa santé financière.

Conformément à la convention collective des sociétés d'assurance, les salariés sont rémunérés selon des grilles répondant à leur classification. La valorisation de la rémunération est négociée chaque année entre la Direction générale et les partenaires sociaux dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Les primes et promotions sont proposées par l'encadrement et validées par la Direction générale.

Le montant et le mode de rémunération des membres de la Direction générale et du Secrétaire général est fixé par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations. Cette rémunération comprend une part fixe et une part variable conforme à l'article 275-1 du règlement délégué 2015/35. Des objectifs individuels et collectifs sont fixés par le Président du Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations. L'atteinte de ces objectifs financiers et non financiers est la condition d'octroi de la part variable de la rémunération de la Direction générale et du Secrétaire général, et fait l'objet d'une vérification par le Conseil d'administration.

Les conventions conclues avec les mandataires sociaux sont des conventions courantes qui ont été transmises aux commissaires aux comptes conformément à la réglementation en vigueur.

Les mandataires mutualistes, comme les membres du Conseil d'administration, sont indemnisés pour leur participation aux travaux nécessaires à la bonne gouvernance de SMACL Assurances. Le montant de ces indemnités est proposé par le Comité des nominations et rémunérations et validé chaque année lors de l'Assemblée générale. Ce montant n'a pas évolué au cours des dernières années.

Les salariés bénéficient dans le cadre des accords d'entreprise d'un régime de retraite complémentaire. Le Conseil d'administration a également prévu pour les cadres dirigeants qui n'ont pas le même traitement que les salariés la souscription à un régime de prévoyance.

## B.2 – EXIGENCES DE COMPETENCES ET D'HONORABILITE

SMACL Assurances met en œuvre un processus qui garantit la compétence et l'honorabilité des personnes qui occupent des fonctions de direction effective de l'entreprise, composent l'organe d'administration ou sont titulaires des fonctions clés.

Conformément à la réglementation, SMACL Assurances s'est dotée d'une politique de compétences et d'honorabilité décrivant les principes directeurs des diligences à effectuer auprès des dirigeants, administrateurs et responsables de fonctions clés de SMACL Assurances afin de vérifier et d'attester de leur compétence et de leur honorabilité.

Le Comité des nominations et rémunérations a un rôle de conseil vis-à-vis du Conseil d'administration en matière de recrutement/nomination des membres de la Direction générale et des personnes exerçant des fonctions clés<sup>3</sup>.

Conformément à l'article L612-23-1 du Code monétaire et financier, la nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs et des fonctions clés doivent être notifiés à l'ACPR, laquelle peut s'y opposer si elle juge que les personnes concernées ne satisfont pas aux exigences de compétence et d'honorabilité requises.

### B.2.1 APPRECIATION DES COMPETENCES

#### Les membres de la Direction générale et plus généralement les dirigeants effectifs

Ils sont nommés par le Conseil d'administration sur la base de leur expérience professionnelle tant sur le plan métier que sur les aptitudes managériales.

Ils doivent disposer au moins collectivement des connaissances dans les domaines suivants :

- Assurance, réassurance et environnement économique ;
- Marchés financiers, finances et comptabilité ;
- Stratégie et modèle économique relatif à l'activité exercée ;
- Système de gouvernance et maîtrise des risques ;
- Analyse actuarielle et financière ;
- Réglementation applicable à l'activité exercée.

#### Les fonctions clés

Les candidatures des personnes pressenties pour les fonctions clés sont soumises pour avis au Comité des nominations et rémunérations avant d'être approuvées par le Conseil d'administration.

<sup>3</sup> Fonctions clés définies dans l'article L356-18 du Code des assurances

Les compétences et l'expérience professionnelles des candidats sont appréciées sur la base des éléments de leur Curriculum Vitae, selon des critères conformes à la notice ACPR du 02/11/2016.

- Pour la fonction gestion des risques : le titulaire doit posséder l'expérience nécessaire pour avoir une vision transversale des activités de l'entreprise et de ses risques. Une formation spécifique en management des risques constitue un atout supplémentaire.
- Pour la fonction actuarielle : le titulaire doit posséder une formation spécifique en statistiques et mathématiques actuarielles et financières ainsi qu'une expérience professionnelle significative dans ces domaines.
- Pour la fonction vérification de la conformité : le titulaire doit posséder des connaissances juridiques approfondies dans le secteur assurantiel et une expérience professionnelle significative dans ce domaine.
- Pour la fonction audit interne : le titulaire doit posséder l'expérience nécessaire à une vision transversale des activités de l'entreprise et de ses risques. Une formation spécifique en audit constitue un atout supplémentaire.

## **B.2.2 APPRECIATION DE L'HONORABILITE**

L'honorabilité des membres du Conseil d'administration, de la Direction générale comme des fonctions clés est vérifiée :

- sur la base d'un entretien avec le Comité des nominations et rémunérations ;
- par l'examen de l'extrait de leur casier judiciaire (bulletin n°3).

Pendant la durée de leur mandat, les administrateurs comme les membres de la Direction générale doivent notifier toute situation de nature à remettre en question leur honorabilité. Il appartient au Président du Conseil d'administration d'apprécier la suite à donner.

## **B.3 – SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE**

### **B.3.1 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES**

SMACL Assurances gère ses risques sur trois niveaux. Le premier niveau repose sur les responsables des risques dans leurs secteurs d'activités. Ils s'appuient sur un réseau de référents-risques qui irrigue tous les processus de l'entreprise. Le deuxième niveau est centralisé par la fonction-clé de gestion des risques. Enfin, le troisième niveau challenge les deux premiers : il se partage entre le Comité des risques, émanation du Conseil d'administration et la fonction-clé audit interne.

La politique générale de gestion des risques détaille ces activités et définit les différentes mesures de risque, processus de gestion et structures de gouvernance pour toutes les catégories de risques.

La protection de sa solidité financière et la sauvegarde des intérêts des sociétaires sont les principaux objectifs de la gestion des risques de SMACL Assurances.

La stratégie de gestion des risques découle directement de la stratégie et du cadre d'appétence, définis par le Conseil d'administration. En cas de dépassement significatif des seuils d'appétence, la fonction gestion des risques peut activer une procédure d'alerte graduelle du Directeur général jusqu'au Président du Conseil d'administration.

Les évaluations de risques réalisées au sein de SMACL Assurances sont disponibles à tous les acteurs intéressés en continu, via le système d'informations de gestion des risques intégré à toute l'entreprise. La Direction générale a effectué une revue complète et structurée de ses risques. Sur la base de la cartographie, la Direction générale valide chaque année les risques majeurs. Les résultats de l'évaluation des risques majeurs sont portés à la connaissance du Conseil d'administration. La mise à jour du profil de risques, incluant les dispositifs de maîtrise et les plans d'actions en cours, est présentée à l'audit interne, au Comité des risques et au Conseil d'administration dans le cadre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

### **B.3.2 EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE**

La fonction-clé gestion des risques a pour objectif l'identification, la quantification et la gestion des principaux risques auxquels SMACL Assurances est exposée. Elle organise et pilote les travaux relatifs à l'établissement de l'ORSA (Own Risk & Solvency Assessment). Pour ce faire, des méthodes et des outils de mesure et de suivi sont développés et déployés par le département actuariat et technique, incluant notamment un cadre de modélisation stochastique pour le modèle ORSA.

SMACL Assurances s'engage à réaliser un exercice ORSA de façon périodique, au moins une fois par an, sur la base des chiffres au 31 décembre de l'année précédente. En fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs et non anticipés, SMACL Assurances peut être amenée à réaliser un exercice ORSA ponctuel, afin de réajuster la vision du profil de risques et des perspectives en termes de solvabilité.

SMACL Assurances détermine son propre besoin global de solvabilité (BGS) compte tenu de son profil de risques et des interactions entre ses activités de gestion des fonds propres et son système de gestion des risques.

La couverture du BGS garantit à SMACL Assurances de disposer des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de son plan stratégique pluriannuel. L'évaluation quantitative du BGS est complétée par une analyse qualitative de certains risques. Le BGS est cohérent avec le cadre d'appétence au risque de SMACL Assurances.

Les résultats de l'ORSA sont intégrés dans le processus de pilotage stratégique de l'entreprise et conduisent, le cas échéant, à des décisions et des plans d'actions

pouvant ajuster le profil de risques de l'entreprise (adaptation du programme de réassurance, révision de la politique tarifaire, etc.). Ils contribuent à contrôler la solidité financière et à gérer la volatilité des résultats grâce à une meilleure appréciation des risques encourus ainsi qu'à une optimisation des fonds propres alloués par l'entreprise à ses différentes activités.

En application de la réglementation Solvabilité II, SMACL Assurances établit un rapport ORSA qui est soumis à la revue du Comité Économique et prudentiel et du Comité des risques, ainsi qu'au Conseil d'administration qui approuve ses conclusions et autorise son dépôt auprès de l'ACPR.

## B.4 – SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

### B.4.1 DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le cadre de référence utilisé par SMACL Assurances est celui du COSO 2013<sup>4</sup>. La maîtrise des activités s'organise autour de trois lignes de défense, dont les attributions sont précisées ci-dessous :

Ligne de défense	Activité principale	Responsable identifié	Modalités de mise en œuvre
1	Contrôle permanent	Experts métier, responsable hiérarchique, responsable de département	Guide et procédures, contrôles hiérarchiques, contrôles automatisés, autres activités liées à la maîtrise des opérations
2 A	Contrôle permanent et supervision du contrôle par les métiers	Contrôleurs internes métiers	Plans de contrôle, sensibilisation, mise à disposition d'outils et assistance à la rédaction de procédures, suivi des plans d'améliorations
2 B	Animation et supervision globale du contrôle permanent	Fonctions clés : gestion des risques, actuariat et vérification de la conformité	Avis rendus par les fonctions clés, plan annuel de conformité, rapports et politiques dédiées, plan de contrôles
3	Contrôle périodique	Fonction clé : Audit interne Audit externe	Plan d'audit, missions d'audit, suivi des recommandations

Le pilotage du système de contrôle interne se décompose en conséquence de la manière suivante :

- un pilotage global au niveau de l'entreprise assuré par le département gestion des risques ;
- un pilotage décentralisé au sein des directions et départements métiers. Le responsable de direction/département peut déléguer l'animation de ce dispositif un ou plusieurs contrôleurs internes-métier, qui deviennent le relai du système de contrôle interne au sein de leur direction ou département, en lien avec le département gestion des risques.

<sup>4</sup> COSO est l'acronyme abrégé de Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, une commission à but non lucratif qui établit en 1992 une définition standard du contrôle interne et crée un cadre pour évaluer son efficacité

SMACL Assurances a mis en place un outil permettant l'enregistrement par chacun des contrôleurs internes de l'ensemble des résultats tant quantitatifs que qualitatifs des contrôles effectués et hiérarchisés. C'est à partir de cet outil qu'est mesuré le taux d'avancement du DPCI (indicateur de tolérance de performance opérationnelle). Cet indicateur se décline en deux autres indicateurs, disponibles pour chacun des départements ou directions de l'entreprise :

- l'indicateur de déploiement du DPCI, qui mesure l'état d'avancement de l'environnement de contrôle (politiques et procédures) et le taux de réalisation du plan de contrôle ;
- et l'indicateur de performance du DPCI, qui mesure plus spécifiquement la performance des contrôles, le taux de révision des risques et l'avancement des plans d'actions.

## **B.4.2 DESCRIPTION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE**

L'un des objectifs du contrôle interne est de permettre à l'entreprise d'opérer conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi la fonction Vérification de la conformité contribue-t-elle à protéger l'entreprise et les dirigeants par la maîtrise des risques de non-conformité et, dans une certaine mesure, à la pérennité de l'activité de l'entreprise. Cette fonction est attribuée à la responsable du département conformité qui participe au Comité de direction et est rattachée à la Direction générale.

Afin de rendre le dispositif efficace, l'ensemble de ces travaux est réalisé avec le concours des équipes opérationnelles, des contrôleurs internes métiers et des référents risques. Par ailleurs, l'exercice de la fonction est encadré par une politique conformité dont la mise en œuvre se traduit par un plan d'actions annuel.

## **B.5 – FONCTION AUDIT INTERNE**

L'activité d'audit interne est assurée par une équipe dédiée regroupée dans un département autonome.

Le responsable de ce département, également titulaire de la fonction clé « audit interne », est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général et répond au Conseil d'administration qui peut l'entendre à tout moment. Aucun des salariés du département Audit interne n'exerce d'activité opérationnelle, ni n'est impliqué dans les prises de décisions affectant la gestion de l'entreprise. Le recours à la sous-traitance est envisagé lorsque certaines compétences particulières sont nécessaires pour réaliser des missions. Les prestataires sont pilotés directement par un salarié du département Audit interne.

SMACL Assurances dispose d'une politique écrite d'audit interne qui prévoit l'organisation de la fonction d'audit et les modalités de mise en œuvre de ses activités. Ce document intègre un dispositif d'alerte de la ligne hiérarchique pouvant aller

jusqu'au Conseil d'administration en cas de dysfonctionnements graves sans intervention suffisante de l'encadrement. L'ACPR peut être saisie si ces dernières mesures restent sans effet.

La politique d'audit interne détaille les modalités de mise en œuvre des missions :

- L'élaboration du plan d'audit selon une approche guidée par les risques sur un horizon temporel qui ne peut excéder cinq années ;
- Le choix des missions à réaliser chaque année et la planification de ces opérations, soumise à la validation du Comité d'audit ;
- Les modalités de mise en œuvre des missions, insistant sur la compétence des auditeurs, l'importance de la collaboration des audités et la prévention de toute forme d'influence en vue de garantir l'objectivité des travaux ;
- La communication des conclusions à la Direction générale, au Comité d'audit voire au Conseil d'administration ;
- La présentation d'un rapport annuel conforme aux exigences du règlement délégué et aux recommandations de l'ACPR.

## B.6 – FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle dépend hiérarchiquement de la Direction générale à laquelle elle rend compte régulièrement de ses travaux. En 2018, le détenteur de la fonction actuarielle est également responsable du département Actuariat et technique. Ce département est composé d'actuaire et de statisticiens.

Lorsque c'est nécessaire, la fonction actuarielle s'appuie sur les travaux de ce département, et sollicite en tant que de besoin les autres départements ou directions pour disposer des données nécessaires à ses analyses.

## B.7 – SOUS-TRAITANCE

Afin de répondre à la réglementation en vigueur dans le Code des assurances, SMACL Assurances dispose d'une politique de sous-traitance. Cette dernière vise à décrire les processus liés à la sous-traitance et à la gestion du risque de sous-traitance, les rôles et responsabilités qui y sont liés, les outils et méthodologies employés ainsi que le reporting dédié.

Elle permet, de cette manière, de donner une vue globale de l'ensemble des processus mis en place afin de parvenir à une gestion efficace de la sous-traitance et du risque associé, en mettant en exergue la cohérence et les liens entre ces différents processus. Elle décrit les processus d'identification, mesure, traitement, contrôle et suivi de la sous-traitance et du risque associé.

Suivant l'article R. 354-7 I du Code des assurances, sont considérées comme des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques, les fonctions clés et celles dont l'interruption est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de

SMACL Assurances, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou de remettre en cause les conditions de son agrément.

Afin de répondre aux exigences de l'article L. 354-3 du Code des assurances et de la notification de l'ACPR en date du 25 février 2016, SMACL Assurances s'engage à informer l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution de son intention d'externaliser des activités ou des fonctions importantes ou critiques, six semaines avant l'application de l'accord ou avant toute évolution importante de ce dernier.

Aucune notification n'a été réalisée en 2018.

Toutes les activités externalisées importantes de SMACL Assurances s'exercent toujours sur le territoire français auprès d'entreprises françaises.

## **B.8 – AUTRES INFORMATIONS**

Toutes les informations importantes relatives au profil de risque sont décrites dans les chapitres B1 à B7.



## TITRE C – PROFIL DE RISQUE

### C.1 – RISQUE DE SOUSCRIPTION

#### C.1.1 FACTEURS D'EXPOSITION

Le risque de souscription relève de la nature même de l'activité d'assurance, par laquelle les sociétaires cèdent des risques à SMACL Assurances sur un ensemble de branches. Le risque de souscription IARD est le risque le plus significatif de SMACL Assurances.

SMACL Assurances est leader sur le marché des collectivités territoriales. A ce titre, SMACL Assurances couvre des risques spécifiques et particulièrement lourds, comme par exemple des bâtiments municipaux (piscines, gymnases, églises...), des flottes automobiles de grande taille, intégrant fréquemment des engins spécifiques.

La survenance de désastres naturels ou engendrés par l'homme pourrait avoir un impact lourd sur la situation financière de l'entreprise. L'exposition de SMACL Assurances à ces facteurs peut être plus marquée dans certaines zones géographiques, notamment les capitales régionales ou préfectorales dans lesquelles se concentrent de nombreux sociétaires ou biens assurés.

SMACL Assurances suit attentivement l'évolution des risques qu'elle a en portefeuille et veille à gérer son exposition au travers d'une sélection individuelle de chaque affaire répondant aux normes de souscription, d'achat de réassurance et d'utilisation de données disponibles permettant d'évaluer les risques potentiels de catastrophes et conflagration.

Les risques des Personnes Morales de droit public sont le plus souvent souscrits par voie d'appels d'offres, c'est-à-dire que dans ce cadre, les assureurs potentiels sont appelés à proposer une prime d'assurance sur la base d'un cahier des charges (établi par la collectivité à assurer). La réglementation en vigueur en la matière rend obligatoire la remise en cause des contrats souscrits (en moyenne entre trois et cinq ans). Cette permanence de remise en cause des affaires favorise sur ce marché les effets de cycle haussiers et baissiers en termes de prix et de garantie. Depuis 2015/2016, le marché de l'assurance des personnes morales de droit public est à nouveau entré dans une phase baissière, avec un retour sur le marché d'acteurs qui s'en étaient éloignés.

Outre le risque de souscription IARD, SMACL Assurances présente un risque important en santé non vie, essentiellement porté par la branche Risques Statutaires qui a pour objet la couverture des obligations statutaires mises à la charge des collectivités territoriales pour la couverture sociale de leurs agents (prestations à verser en cas d'arrêt de travail, d'accident du travail, de décès, etc.).

## **C.1.2 ATTENUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

### **Politique de souscription et normes métier**

La maîtrise du risque de souscription nécessite d'évaluer les risques, de maîtriser la tarification et de mettre en œuvre les règles métier. La tarification est un enjeu majeur pour la gestion du risque de souscription.

La politique de souscription fixe les cibles à viser, la nature des garanties à délivrer et les niveaux de tarification pour les principales lignes de risques. Ses grandes orientations sont validées par le Conseil d'administration et mises en œuvre par les équipes de souscription.

L'organisation de SMACL Assurances permet de limiter le risque d'erreur notamment grâce :

- à la rédaction de procédures écrites et de règles métiers,
- au pilotage de l'activité par la hiérarchie,
- au déploiement du contrôle interne
- à l'examen en comités de souscription des affaires significatives

SMACL Assurances dispose d'outils dédiés à l'amélioration de l'évaluation des risques de souscription. Parallèlement, des analyses quantitatives par garanties et par types de sociétaires sont conduites afin de rendre plus objective l'expérience des souscripteurs. Les activités de contrôle interne permettent de vérifier que la souscription se fait conformément aux règles édictées. En outre, des améliorations du système de management des données sont actuellement mises en œuvre pour renforcer la qualité des données.

### **Maîtrise du risque de provisionnement**

Le risque lié au provisionnement fait l'objet d'un suivi spécifique par les équipes opérationnelles. Des provisions pour sinistres à payer doivent être constatées dès leur déclaration ou leur survenance. Ces provisions sont évaluées individuellement pour chaque dossier. Des provisions complémentaires pour sinistres survenus non encore déclarés et des provisions pour sinistres survenus déclarés mais insuffisamment provisionnés sont également constatées par les actuaires. Diverses méthodes statistiques et actuarielles sont utilisées pour effectuer ces évaluations.

Pour la branche des Risques Statutaires, de nouvelles tables de provisionnement ont été construites cette année sur la base des statistiques de SMACL Assurances et ont été certifiées par un cabinet d'actuariat.

Le cadre prudentiel de Solvabilité II a permis de mieux apprécier la justesse des montants de provisions des comptes sociaux :

- la connaissance des provisions en niveau « Best Estimate » permet de mieux maîtriser le niveau de sécurité que comportent les provisions des comptes sociaux ;
- en IARD des Personnes Morales, le déploiement du modèle ORSA a notamment permis d'estimer une courbe de distribution du risque de provisionnement qui est représentative du comportement des provisions.

## Maîtrise de la volatilité de la sinistralité par la réassurance

Le programme de réassurance est le premier amortisseur des risques importants liés à la volatilité de la sinistralité, en fréquence ou en coût moyen. SMACL Assurances met en place chaque année un programme de réassurance offrant une protection tant en termes financiers qu'en termes de garanties.

Le programme permet de limiter l'exposition de SMACL Assurances aux risques importants de souscription, et de protéger les résultats techniques, les fonds propres et la solvabilité. La mise en œuvre de ce programme s'opère conformément aux lignes directrices de la politique de réassurance, soumises à validation du Conseil d'administration.

Les lignes directrices de la politique de réassurance 2018 s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents. SMACL Assurances a poursuivi son action en faveur d'une optimisation du niveau de protection sur l'ensemble des branches, tout en maintenant une politique adaptée à l'évolution et à l'exposition du portefeuille. La qualité de notation des réassureurs et la dispersion des cessions, constituent également une orientation forte de la politique de réassurance. En 2018, le programme a été placé à 100 % conformément aux dites orientations, signe de la confiance dont bénéficie SMACL Assurances de la part de ses réassureurs.

Des études sont conduites régulièrement pour mesurer l'évolution, globale et géographique, du portefeuille et des risques couverts, afin d'adapter les protections si nécessaire.

Le placement à 100 % du programme, la qualité des réassureurs et la dispersion des cessions, constituent également une orientation forte de la politique de réassurance de SMACL Assurances. La confiance des réassureurs de SMACL Assurances garantit le maintien d'une forte protection du bilan. Le programme de réassurance, couplé aux provisions d'égalisation portées au bilan, permet de limiter l'exposition de l'entreprise aux risques majeurs.

## **C.2 – RISQUE DE MARCHE**

Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie d'un instrument financier du fait des variations des marchés financiers et des variables macroéconomiques.

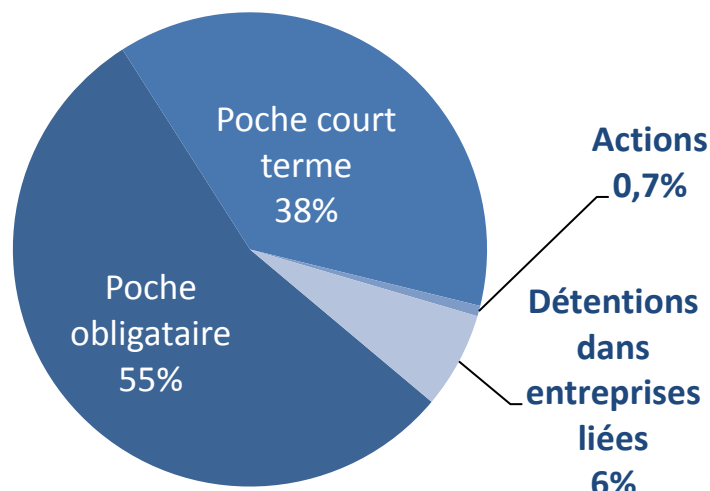
SMACL Assurances gère en direct la quasi-totalité de ses placements financiers dans le cadre d'une politique de placements conforme au principe de la « personne prudente ». En effet, l'élaboration de cette politique d'investissement se fait en cohérence avec les objectifs financiers de SMACL Assurances qui consistent :

- à réaliser une allocation d'actifs adaptée à la nature et à la durée de ses engagements d'assurance, respectueuse des cadres légaux et cohérente avec les orientations stratégiques,

- à se doter d'actifs générant des revenus financiers réguliers,
- à réaliser des investissements tenant compte des contraintes en termes de liquidité, de qualité des émetteurs, d'exposition géographique et de classes d'actifs.

Le portefeuille de placements de SMACL Assurances est composé de classes d'actifs présentant des risques facilement identifiables et suivis en continu, telles que : obligations, dépôts bancaires, et dans une moindre mesure, détentions dans les entreprises liées (expositions immobilières détenues à 100%), Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) et actions.

#### Répartition du portefeuille de placements SMACL Assurances au 31/12/2018



En raison de l'importance des poches obligataires et monétaires, seul le risque de spread fait partie des risques importants de SMACL Assurances.

### C.2.1 RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'évolution des taux d'intérêt est fonction de divers facteurs externes, tels que les politiques monétaires et budgétaires, l'environnement économique et politique, national et international et l'aversion au risque des agents économiques. Le risque de taux d'intérêt est le risque de variation de la valeur ou des flux de trésorerie d'un instrument financier résultant d'une fluctuation des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt ont des conséquences directes à la fois sur la valeur de marché et sur la rentabilité des investissements, dans la mesure où le niveau des plus-values et moins-values latentes, ainsi que la rentabilité des titres détenus en portefeuille dépendent tous deux du niveau des taux d'intérêt. Les instruments financiers à taux variables génèrent un risque lié aux flux de trésorerie tandis que les instruments financiers à taux fixes génèrent un risque de fluctuation de leur juste valeur de marché.

En période de baisse des taux d'intérêt, les revenus issus des investissements sont susceptibles de diminuer en raison de l'investissement des disponibilités à des taux

inférieurs à ceux du portefeuille déjà constitué (effet dilutif des nouveaux investissements). Le risque est alors que les objectifs de rentabilité de SMACL Assurances ne soient pas atteints. Inversement, une hausse des taux d'intérêts est susceptible de diminuer la valeur de marché des produits à revenus fixes en portefeuille.

En cas de besoin de liquidités, SMACL Assurances pourrait être amenée à vendre des titres en moins-values, générant ainsi une diminution des produits financiers. Néanmoins, le risque de réalisation de moins-values en cas de cession avant terme reste modéré étant donné le stock de disponibilités qui prévaut au 31/12/2018, supérieur à 200 M€.

Si le risque de taux d'intérêt s'apprécie au regard du portefeuille d'actifs, il doit aussi être appréhendé au regard des provisions. Ces dernières en effet sont valorisées sous Solvabilité II à leur juste valeur et leur évolution dépend elle aussi de celle des taux d'intérêt.

## **C.2.2 RISQUE ACTIONS**

Le risque sur actions est le risque issu de la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions. Le prix d'une action dépend d'éléments macroéconomiques (anticipations de croissance, d'inflation, d'évolution des taux d'intérêt...) et/ou propres à l'entreprise émettrice. Tout changement concernant l'une de ces variables peut entraîner une réduction de la valeur des actions détenues par SMACL Assurances et peut avoir un impact sur les plus et moins-values latentes. Une baisse généralisée et durable des marchés d'actions pourrait conduire à une dépréciation du portefeuille de titres de SMACL Assurances, ainsi qu'à la constitution de provisions sur actifs.

La poche actions de SMACL Assurances, qui représente 0,7 % du portefeuille global, se compose de titres participatifs, d'actions détenues en direct et de parts d'OPCVM Actions. SMACL Assurances privilégie néanmoins ce type de support que sont les OPCVM actions puisqu'ils offrent une exposition diversifiée à cette classe d'actifs tout en s'affranchissant des contraintes de la détention en direct. Par ailleurs, tous les OPCVM sélectionnés par SMACL Assurances ont un actif net supérieur à 300 M€ et investissent dans des actions émises par des groupes à grande capitalisation et situés en Europe.

## **C.2.3 RISQUE IMMOBILIER**

Le risque immobilier provient d'une variation de la valorisation des actifs, détenus directement ou via des parts de sociétés civiles immobilières (SCI).

Les revenus locatifs du portefeuille immobilier sont exposés à la variation des indices sur lesquels sont indexés les loyers (par exemple en France, Indice du Coût de la Construction), ainsi qu'aux risques du marché locatif (variation de l'offre et de la

demande, évolution des taux de vacance, impact sur les valeurs locatives ou de renouvellement) et de défaut de locataires.

La valeur des actifs immobiliers est par ailleurs exposée aux risques d'obsolescence réglementaire des immeubles (évolutions réglementaires sur l'accessibilité des immeubles aux personnes à mobilité réduite, sur la réduction des consommations énergétiques et de la production de CO<sub>2</sub>, etc.) qui pourraient engendrer une perte de valeur en cas de vente des actifs, ou des frais supplémentaires pour restaurer la valeur perdue de ces actifs.

Au 31/12/2018, le portefeuille immobilier représente 6% du portefeuille de placements. L'essentiel des actifs immobilier est destiné à l'exploitation de la SMACL Assurances.

## **C.2.4 RISQUE DE SPREAD**

Le risque de spread est le risque de détérioration du risque de contrepartie d'un émetteur ou d'un emprunteur pouvant entraîner un déclin de la valeur des obligations qu'il a émises. Les variations de spread ont un impact direct sur la valeur de marché des investissements obligataires et des prêts, et donc sur le niveau des plus-values ou moins-values latentes des titres détenus en portefeuille.

SMACL Assurances mesure la qualité de crédit de ses émetteurs à travers les notations accordées par les agences telles que Standard & Poor's, Fitch ou Moody's. Compte tenu d'une exposition obligataire constituée essentiellement d'entreprises, le risque de spread est majeur pour SMACL Assurances. En raison du caractère sensible de ce risque, la notation financière moyenne du portefeuille et la distribution de ces notations sont quotidiennement suivies, tout comme les informations financières des titres en portefeuille.

De plus, la politique de placements prudente qui n'autorise que des investissements sur des titres de notation supérieure à BBB- (« *Investment Grade* »), et surtout la fréquence quinzomadaire des Comités financiers permettent à la fois de limiter le risque de survenance et une grande réactivité en cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur. Ce risque majeur est donc lui aussi sous contrôle.

## **C.2.5 RISQUE DE CONCENTRATION**

Le risque de concentration est le risque de perte résultant d'un manque de diversification des actifs en portefeuille, se matérialisant par une trop grande exposition à un seul émetteur ou à un groupe d'émetteurs.

Afin de maîtriser ce risque, la politique de placements prévoit un certain nombre de limites en termes de répartition par émetteur et par secteur qui permettent de s'assurer d'une diversification suffisante du portefeuille.

En pratique, SMACL Assurances s'assure, avant chaque acquisition, du respect de ces limites et de l'absence de toute concentration excessive sur un secteur ou un

émetteur. Les expositions en portefeuille sont restituées lors de chaque Comité financier.

La principale exposition de SMACL Assurances concerne le secteur bancaire français et s'explique par le poids de ce secteur sur le marché de la dette, en France comme dans le reste de l'Europe. Cette exposition tend néanmoins à diminuer au fil des remboursements.

## **C.2.6 RISQUE DE CHANGE**

Le risque de change est le risque associé à la volatilité des taux de change. Ce risque est relativement faible pour SMACL Assurances dans la mesure où seuls les actifs en devise issus de la transposition de fonds intègrent le calcul.

## **C.3 – RISQUE DE CONTREPARTIE**

Le risque de contrepartie est défini comme le défaut potentiel d'un tiers à honorer ses engagements envers SMACL Assurances. Compte tenu des principales activités de SMACL Assurances, les grandes catégories de contrepartie font l'objet d'un suivi spécifique en fonction de leur nature : risque de crédit issu de la réassurance, risque de crédit issu des liquidités et risque de crédit issu des sociétaires.

Le risque de crédit lié aux placements financiers (obligations, actions, dérivés) est traité dans la partie C2 au niveau du risque de spread, à l'exception des comptes sur livrets et des liquidités détenues dans les OPCVM, traités dans cette partie.

Les principaux débiteurs de SMACL Assurances sont donc les réassureurs, les sociétaires/débiteurs divers et les banques dépositaires.

### **C.3.1 RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DE LA REASSURANCE**

Les accords de réassurance impliquent que des réassureurs prennent en charge une part des pertes et coûts liés aux polices délivrées par SMACL Assurances, même si SMACL Assurances demeure juridiquement responsable de tous les risques réassurés en tant qu'assureur direct. L'entreprise est donc soumise à un risque de défaut de ses réassureurs.

De récentes fusions et acquisitions ont augmenté la concentration du marché de la réassurance, ce qui a réduit le nombre de grands prestataires de réassurance, augmentant l'impact potentiel d'un défaut d'un réassureur sur les résultats de SMACL Assurances.

L'entreprise ayant largement recours à la réassurance, la nécessaire protection contre le risque de défaut a induit la mise en place d'un dispositif de maîtrise efficient. Le risque de défaut lié à la réassurance est sous contrôle, grâce à des suivis périodiques

de la notation et de la situation financière des réassureurs, du nantissement de leurs avoirs et des règles de dispersion des cessions en réassurance.

Le programme est placé auprès des réassureurs de bonne qualité de crédit. Ainsi, l'exposition retenue pour le calcul du SCR de Contrepartie est composée à 99% de créances notées au moins A.

### **C.3.2 RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DES LIQUIDITES**

Ce risque est maîtrisé dans le cadre de la politique de placements de l'entreprise. Les créances concernent essentiellement des banques françaises notées A.

### **C.3.3 RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DES SOCIETAIRES ET DEBITEURS DIVERS**

Ce risque provient essentiellement de la part croissante de l'intermédiation dans le chiffre d'affaires. Il est maîtrisé par un pôle dédié, en charge d'actions de recouvrement, définies par un planning annuel : relances, mises en demeure, suspensions, résiliations, remises à huissier le cas échéant.

## **C.4 – RISQUE DE LIQUIDITE**

### **C.4.1 EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE**

Le risque de liquidité survient lorsque les liquidités de l'entreprise ne suffisent plus à couvrir les besoins de liquidités. Ce manque de liquidités peut résulter d'une déviation des besoins de liquidités constatés par rapport aux besoins anticipés.

SMACL Assurances utilise des liquidités pour payer les sinistres, les dépenses de fonctionnement, les intérêts sur sa dette, les contributions sociales, et pour honorer certains engagements arrivés à maturité. En cas de sinistres catastrophiques en particulier, elle peut être amenée à régler dans un laps de temps réduit des montants supérieurs aux liquidités disponibles en trésorerie. Toutefois, en pareil cas, les réassureurs peuvent être sollicités pour une avance de fonds sur sinistre exceptionnel.

### **C.4.2 PRINCIPALES TECHNIQUES DE GESTION ET REDUCTION DU RISQUE**

Les principales sources internes de liquidité sont les cotisations et les revenus du portefeuille d'investissements. Les principales sources externes de liquidité sur les marchés en période normale de fonctionnement sont constituées de la dette à moyen et long termes, des titres de dette subordonnée et des fonds propres.



Les risques de liquidité seraient accrus en cas de volatilité ou de perturbation concomitantes des marchés de capitaux et de crédits, dans la mesure où SMACL Assurances serait contrainte de vendre une partie importante de ses actifs dans des courts délais et à des conditions défavorables, et ce d'autant plus que les ressources internes de SMACL Assurances ne satisferaient pas ses besoins de liquidités. Ce risque est géré non seulement au travers des travaux de gestion actif-passif, qui identifient les besoins de trésorerie intra-annuels, mais aussi, grâce à une politique de placements prudente privilégiant la recherche d'actifs liquides.

L'analyse du *Cash Flow Matching* en dynamique a également mis en avant la capacité de SMACL Assurances à honorer ses engagements futurs (règlements des sinistres et emprunts).

Le risque de liquidité est mesuré par :

- la part d'obligations liquides dans le portefeuille de placement. Le degré de liquidité est appréhendé au travers de la taille de l'émission et de l'échéance des titres ;
- le montant de la poche d'OPCVM monétaires et ainsi que le solde des comptes bancaires dont le préavis est inférieur ou égal à 32 jours.

Tous ces indicateurs sont présentés et suivis lors des Comités financiers quinzomadaires. Les études internes montrent que le risque de liquidité est quasi-inexistant chez SMACL Assurances.

### **C.4.3 BENEFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES**

Au 31 décembre 2018, le montant du bénéfice attendu inclus dans les primes futures, calculé conformément aux exigences réglementaires précisées dans l'article 260(2) du règlement délégué 2015/35, s'élève à 11 M€.

## **C.5 – RISQUE OPERATIONNEL**

SMACL Assurances définit le risque opérationnel comme le risque d'une perte provenant de processus internes inadéquats ou erronés, provenant du personnel, des systèmes, ou d'événements externes. Le risque opérationnel inclut les risques juridiques et les risques de non conformité et exclut les risques provenant de décisions stratégiques ainsi que les risques de réputation.

Les principales catégories de risque opérationnel identifiées sont les suivantes : sous-traitance, fraude, dérive d'un projet majeur, non-conformité des produits ou des opérations, qualité des données, interruption d'activité et dysfonctionnement des systèmes. Les risques émergents comme le risque cyber font l'objet d'études de risques spécifiques.

Quatre risques opérationnels sont considérés comme majeurs :

- le risque d'interruption de service prolongée : ce risque est suivi dans le cadre du système de management de la continuité d'activité, animé par le Département Gestion des Risques. Le plan de continuité de SMACL Assurances prévoit notamment un dispositif de repli vers un site de secours.
- le risque de défaut de qualité des données : la maîtrise de ce risque est portée dans le cadre d'un programme d'amélioration ;
- le risque cyber, l'un des principaux risques émergents du secteur de l'assurance : le dispositif de maîtrise repose sur des moyens humains, techniques, financiers et organisationnels.
- le risque de non-conformité aux nouvelles réglementations, dont la gestion est supervisée par la fonction Vérification de la conformité.

Les risques opérationnels sont enregistrés et mis à jour dans un outil dédié et partagé par le réseau de référents-risques.

Cette approche en matière de risque opérationnel est intégrée dans la gouvernance par une validation par la Direction générale afin de s'assurer de la pertinence de l'évaluation des risques mais aussi pour s'assurer que des actions correctives et préventives adéquates sont définies et implémentées pour les principaux risques.

En outre, un processus de collecte de pertes et d'incidents est en place dans l'entreprise afin de suivre et de maîtriser les pertes opérationnelles réelles mais aussi comme une source d'information permettant de mettre à jour la cartographie et l'évaluation des risques opérationnels.

## C.6 – AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATEGIQUES

En complément des risques décrits ci-avant, SMACL Assurances a identifié plusieurs risques résultant de facteurs endogènes et exogènes qu'elle désigne sous le qualificatif de « risques stratégiques » (transformation numérique, nouvelles réglementations, etc.). Le risque stratégique provient principalement d'un défaut d'anticipation de ces facteurs d'exposition. SMACL Assurances assure un suivi vigilant de ces risques et met en œuvre des dispositifs de maîtrise.

L'affiliation au Groupe VYV à effet du 1er janvier 2019 devrait permettre d'accroître la maîtrise des risques stratégiques actuels, en sus d'apporter une sécurisation de la situation financière ainsi que de nouvelles opportunités de développement.

## C.7 – AUTRES INFORMATIONS

Toutes les informations importantes relatives au profil de risque sont décrites dans les chapitres C1 à C6.

## TITRE D – VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

### D.1 – ACTIFS

#### D.1.1 ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels, conformément au règlement d'exécution 2015/2450 de la commission du 2 décembre 2015, ont une valeur nulle en Solvabilité II car considérés comme des actifs non monétaires sans substance physique. Les amortissements associés suivent le même procédé.

Au 31 décembre 2018, dans les comptes sociaux, les actifs incorporels s'élèvent à 13,9 M€ et les amortissements dérogatoires à 4,4 M€. Leur valeur est nulle en Solvabilité II.

#### D.1.2 BIENS IMMOBILIERS

Qu'ils soient détenus pour usage propre ou comme placements, les biens immobiliers de SMACL Assurances sont détenus au travers de SCI qui sont revalorisées chaque année par un expert indépendant.

En millions d'euros	Comptes sociaux	Solvabilité II	Variation
Biens immobiliers	24,1	34,9	10,8
<i>Dont détention dans des entreprises liées</i>	<i>24,1</i>	<i>34,9</i>	<i>10,8</i>
Immobilisations corporelles ( <i>matériel informatique, transport, mobilier, agencements</i> )	5,0	5,0	0

#### D.1.3 AUTRES PLACEMENTS DONT TRESORERIE

Les autres placements de SMACL Assurances présentent la composition suivante, selon la répartition par nature contenue dans le bilan prudentiel :

En millions d'euros	Comptes sociaux	Solvabilité II	Variation
Détention dans des entreprises liées et actions	0,8	1,4	0,6
Obligations	283,2	291,8	8,6
Organismes de placements collectifs	7,9	7,7	-0,2
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	77,9	77,9	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	146,0	146,0	0,0
<b>Total</b>	<b>515,9</b>	<b>524,9</b>	<b>9,0</b>

Tous les placements obligataires et actions cotés ont été valorisés en valeur de marché selon Six Financial Information au 31 décembre 2018, avec prise en compte des intérêts courus non échus le cas échéant.

Pour les placements obligataires non cotés sur des marchés actifs, SMACL Assurances retient la valorisation transmise par un contributeur externe, basée sur des méthodes de valorisation alternatives (cf. point D.4 infra).

Pour les autres actifs non cotés, tels que les actions non cotées, comptes et dépôts à terme, comptes sur livret, dépôts et cautionnements, SMACL Assurances retient la valeur utilisée dans les états financiers annuels. Dans le détail, la valeur retenue des actions non cotées est celle communiquée par la société émettrice. Quant aux autres éléments, qui peuvent s'assimiler à de la trésorerie, ils sont valorisés à leur valeur comptable.

Au final, les plus-values latentes sur les placements (y compris immobiliers) s'établissent à près de 20 M€.

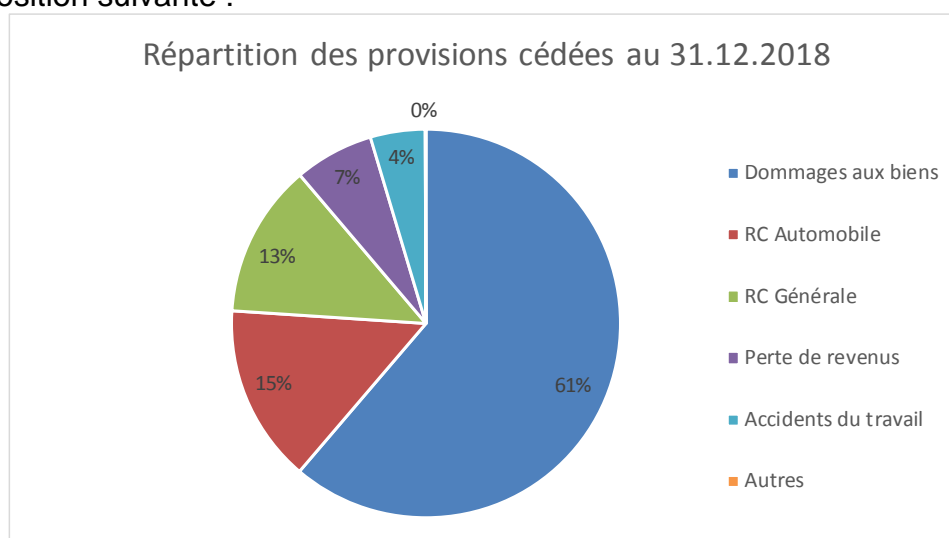
#### **D.1.4 ENGAGEMENTS DES REASSUREURS OU PROVISIONS CEDEES**

Ces provisions représentent les engagements en termes de cotisations et de sinistres de SMACL Assurances, qui sont cédés aux réassureurs. Elles ont été calculées en appliquant les modalités de cession définies dans les traités de réassurance aux cotisations et aux sinistres bruts estimés selon les normes prudentielles.

Ainsi, comme les provisions brutes, les provisions Best Estimate cédées comportent :

- une composante « provisions de sinistres » représentant la valorisation en Best Estimate des engagements des réassureurs au titre des sinistres survenus au 31 décembre 2018, en tenant compte du risque de défaut des réassureurs.
- une composante « provision de primes » représentant la part cédée des primes et sinistres, relative aux futures opérations générées par le portefeuille en vigueur au 1er janvier 2019.

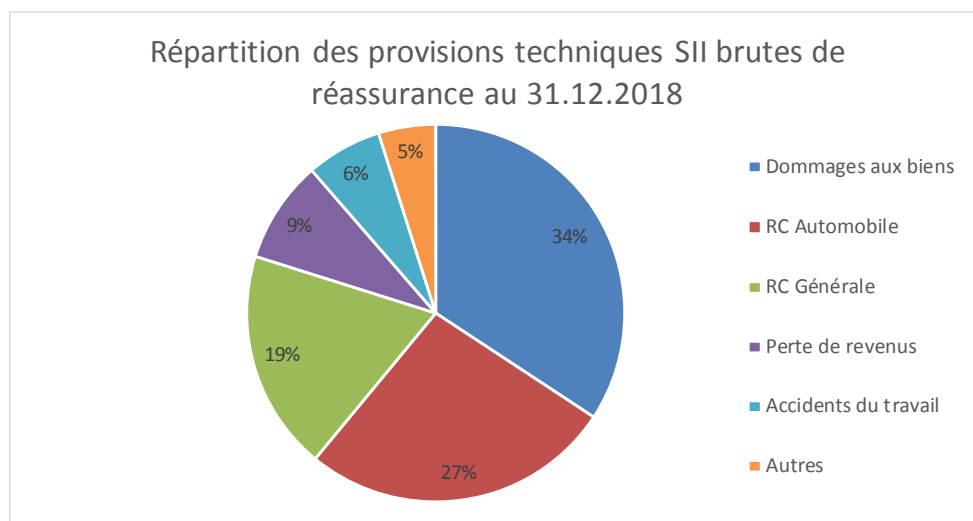
Au global les provisions techniques Best Estimate cédées sont de 57 M€ avec la décomposition suivante :



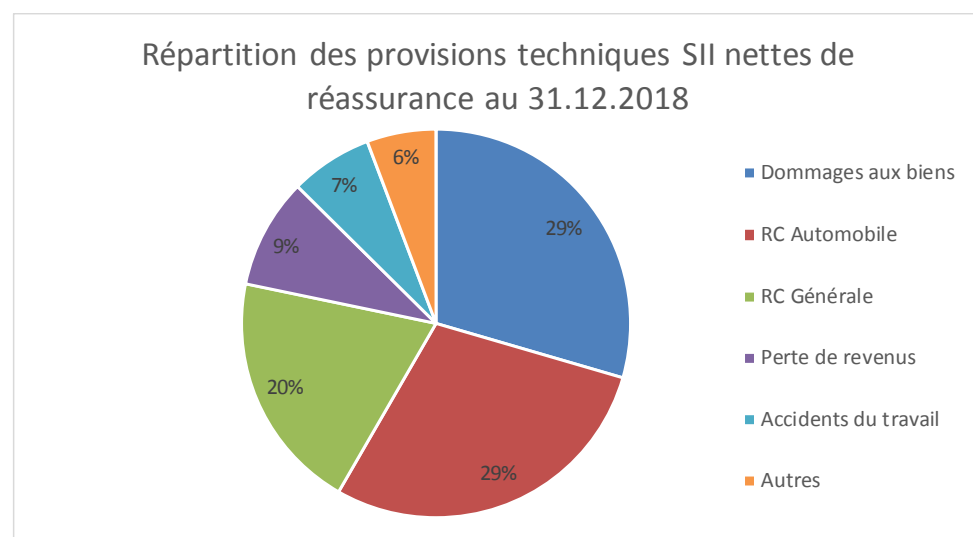
## D.2 – PROVISIONS TECHNIQUES

### D.2.1 PROVISIONS TECHNIQUES EN BEST ESTIMATE

Les provisions techniques SII brutes constituent la principale composante du passif de SMACL Assurances, avec un total de 382 M€. Elles se décomposent en trois composantes : les provisions pour sinistres, les provisions pour primes et la marge de risque.



Les provisions techniques SII nettes, représentant l'engagement réel de SMACL Assurances, égales à la différence entre provisions brutes et provisions cédées, s'élèvent à 325 M€ avec la répartition suivante :



## **D.2.2 PROVISIONS POUR SINISTRES**

Ces provisions ont été calculées à partir des données de sinistres et de cotisations ainsi que des frais généraux actuellement nécessaires pour le fonctionnement de l'entreprise. Ces derniers sont pris en compte hors frais d'acquisition, les engagements représentés se rapportant à des contrats déjà souscrits et pour la plupart sans frais commerciaux supplémentaires. Il est à noter que l'approche a été affinée pour les calculs au 31.12.2018 afin de conserver les frais d'acquisition payés durant l'exercice N pour des affaires souscrites pour l'exercice N.

Deux types de méthodes ont été mises en œuvre en fonction de la nature des activités, selon des normes de calcul professionnelles établies :

- Activités d'assurance dommages et responsabilités (Incendie, Automobile, RC et autres) : méthodes statistiques consistant à extrapoler la liquidation des sinistres survenus à partir des évolutions de charges ou de décaissements constatées par le passé.
- Activités d'assurances de personnes (Pertes de revenus et Accidents du travail) : méthode probabiliste consistant à attribuer à chaque agent territorial en arrêt une rente temporaire basée sur une annuité moyenne estimée avec les statistiques du portefeuille SMACL Assurances. A cette rente s'ajoute le cas échéant les arrérages en attente d'appel à paiement.

Les montants des provisions pour sinistres brutes et nettes de réassurance hors marge de risques s'établissent respectivement à 402 M€ et 320 M€ au 31 décembre 2018.

## **D.2.3 PROVISIONS POUR PRIMES**

Ces provisions représentent la marge future attendue à la moyenne du portefeuille en vigueur en 2019. Elles ont été calculées à partir des données de sinistres et de cotisations ainsi que des frais généraux actuellement nécessaires pour le fonctionnement de l'entreprise. Ces derniers sont pris en compte hors frais d'acquisition, les engagements représentés se rapportant à des contrats déjà souscrits et pour la plupart sans frais commerciaux supplémentaires. Il est à noter que l'approche a été affinée pour les calculs au 31.12.2018 afin de conserver les frais d'acquisition payés durant l'exercice N pour des affaires souscrites pour l'exercice N.

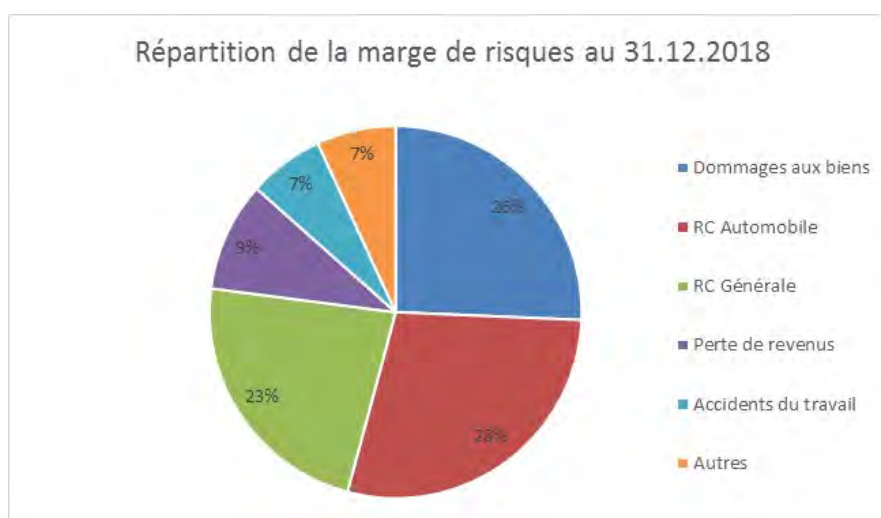
Les montants des provisions pour primes brutes et nettes de réassurance s'établissent respectivement à -37 M€ et -11 M€ au 31 décembre 2018.

## **D.2.4 MARGE DE RISQUE**

La marge de risque représente le besoin en capital nécessaire pour gérer le portefeuille représenté par les provisions.

La marge de risque est calculée au 31 décembre 2018 à l'aide de la méthode non simplifiée. L'approche est similaire à celle retenue l'année dernière.

La marge de risque s'établit à 16,4 M€ et se décompose comme suit :



## D.3 – AUTRES PASSIFS

### D.3.1 PROVISIONS AUTRES QUE LES PROVISIONS TECHNIQUES

Dans le bilan prudentiel, l'écart des montants de cette ligne avec les montants indiqués dans le bilan social sur cette même ligne correspond aux amortissements dérogatoires sur les Actifs Incorporels, éliminés en Solvabilité II.

### D.3.2 AUTRES DETTES

Les autres dettes sont relatives aux dettes de personnel, dettes d'État ainsi que les dettes fournisseurs.

Parmi ces dettes, les postes spécifiquement valorisés dans le bilan prudentiel (les autres conservant leur valeur du bilan social), sont les dettes sociales. Il ressort des textes réglementaires Solvabilité II que les engagements sociaux de l'entreprise doivent être valorisés dans le bilan prudentiel en application de la norme IFRS « IAS 19 ». Cette norme requiert de calculer le coût futur actualisé à la date de l'inventaire d'un engagement social, en retenant des hypothèses réalistes. Les paiements futurs estimés dans le cadre de ces calculs doivent être actualisés selon la courbe de taux au 31 décembre 2018.

S'agissant des engagements sociaux à l'égard de son personnel, SMACL Assurances supporte notamment les engagements se rapportant à la garantie IFC (Indemnités de Fin de Carrière). Ceux-ci étant externalisés auprès de Predica (groupe Crédit Agricole) fonctionnant à cotisations définies, ils sont déjà provisionnés par l'assureur gestionnaire. La valorisation portée au bilan prudentiel correspond au surcroît de provisions mathématiques à constituer par application de la courbe de taux de l'EIOPA au 31/12/2018.

### D.3.3 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés correspondent aux charges d'impôt sur les sociétés au titre des écarts de valorisation entre bilan social et bilan prudentiel, imposables au cours des périodes futures. Le taux d'IS retenu reflète la baisse de taux prévue à l'article 84 de la loi de Finances 2018. La valeur de l'impôt différé passif dans le bilan prudentiel est de 21,8 M€.

### D.3.4 DETTES SUBORDONNEES

Les dettes subordonnées de SMACL Assurances, dont le montant nominal s'élève à 31,2 M€, ont été revalorisées sous solvabilité II à 34,6 M€ en actualisant les échéances futures de remboursement et d'intérêts à l'aide de la courbe des taux retenue pour le présent exercice prudentiel, et d'une prime de risque de crédit inchangée par rapport à l'émission.

La décomposition des dettes subordonnées par « tier » est la suivante :

En millions d'euros	Solvabilité II
Dettes subordonnées	34,6
Dont Tier 1 (mesures transitoires)	28,0
Dont Tier 2	6,6

## D.4 – METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 263 du règlement délégué UE 2015/35, SMACL Assurances utilise une méthode de valorisation alternative pour certains de ses actifs.

Elle concerne :

- des produits de taux non listés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe pas de titres comparables.
- un titre non listé sur un marché actif dont la valorisation utilise des prix et des informations pertinentes générées par les transactions de marchés portant sur des actifs similaires.

## D.5 – AUTRES INFORMATIONS

Toutes les informations importantes relatives à la valorisation sont décrites dans les chapitres D1 à D4.



## TITRE E – GESTION DU CAPITAL

### E.1 – FONDS PROPRES

Au 31/12/2018, les fonds propres « durs » des comptes sociaux s'élèvent à 85,4 M€. Comparés à ceux du 31/12/2017, la différence s'explique par le résultat de l'année de -7,2 M€.

Aux fonds propres des comptes sociaux s'ajoute la réserve de réconciliation. Elle s'explique par :

- l'écart de valorisation des dettes subordonnées,
- les plus-values nettes de moins-values des placements,
- les surplus de provisions nettes de réassurance,
- le poste « divers » principalement composé, conformément à la réglementation Solvabilité II, de la neutralisation de la provision d'égalisation et également des actifs incorporels.

Enfin, les fonds propres sont également constitués des dettes subordonnées dont le montant s'élève à 35 M€ (cf. point D.3.4)

En millions d'euros	Solvabilité II
Fonds propres durs	85
Réserve de réconciliation	58
Dettes subordonnées	35
<b>Total</b>	<b>178</b>

Les montants de fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR) respectent les limites définies à l'article 82 du Règlement Délégué 2015/35.

### E.2 – SCR ET MCR

#### E.2.1 SCR

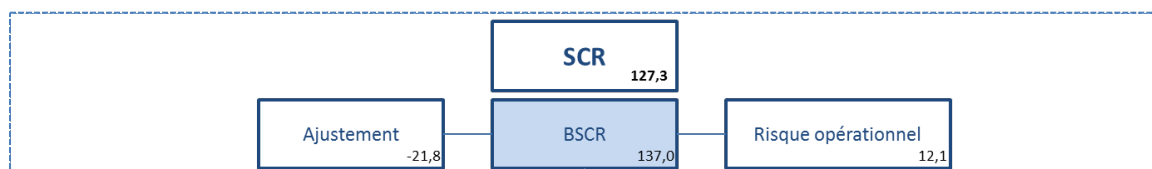
Le montant du capital exigible ou SCR de SMACL Assurances au 31 décembre 2018 s'élève à 127 M€.

Ce montant a été obtenu par application de la formule standard telle que définie dans le règlement délégué de Solvabilité II, aux données économiques de SMACL Assurances en fin d'année 2018 et aux caractéristiques connues du portefeuille 2019.

SMACL Assurances n'utilise aucun paramètre spécifique d'entreprise. Pour le calcul de l'effet des techniques d'atténuation du risque de défaut de contrepartie, l'entreprise retient la méthode simplifiée prévue à l'article 107 du règlement délégué 2015/35.

Cette simplification prudente est utilisée en raison de l'importance disproportionnée des travaux à mettre en œuvre pour un calcul détaillé. Aucune autre spécificité n'a été retenue dans les méthodes appliquées.

La décomposition des risques de la formule standard est présentée dans le tableau ci-dessous :



## E.2.2 CALCUL DU MCR

Le montant du capital minimum ou MCR de SMACL Assurances au 31 décembre 2018 s'élève à 57 M€. Le montant obtenu résulte de l'application de la formule du MCR linéaire non-vie telle que définie à l'article 250 du Règlement Délégué (UE) 2015/35 qui conduit à un montant égal à 58 M€, légèrement inférieur au plafond de 45% du SCR de SMACL Assurances (57 M€). Cette valeur a été obtenue en utilisant les mêmes données que celles ayant servi au calcul du SCR.

## E.3 – UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE

La méthode de calcul du « risques sur actions » fondée sur la durée et prévue à l'article 304 de la directive 2009/138/CE n'est pas utilisée par SMACL Assurances. En effet, SMACL Assurances ne remplit pas les conditions nécessaires, telles qu'elles sont énoncées dans l'article cité précédemment, pour l'application de cette méthode.

Pour rappel, la méthode de calcul du « risques sur actions » fondée sur la durée est applicable, après approbation de l'autorité de contrôle, par les entreprises d'assurance vie qui :

- exercent des activités de fourniture de retraite professionnelle ou
- fournissent des prestations de retraite versées en référence à la mise à la retraite, ou à l'approche de la mise à la retraite, si les primes versées au titre de ces prestations bénéficient d'une déduction d'impôt accordée aux preneurs par la législation nationale de l'État membre ayant agréé l'entreprise d'assurance.

## **E.4 – DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE**

SMACL Assurances utilise la formule standard et n'a pas recours à un modèle interne.

## **E.5 – NON RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

Les MCR et SCR au 31/12/2018 s'élèvent respectivement à 57 M€ et 127 M€. Le capital éligible au 31/12/2018 étant de 178 M€, il excède le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

## **E.6 – AUTRES INFORMATIONS**

Toutes les informations relatives à la gestion du capital sont décrites dans les chapitres E1 à E5.



# ANNEXES



**Annexe I**  
**S.02.01.02**  
**Bilan (milliers d'euros)**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 969
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	413 831
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	34 941
Actions	R0100	1 442
Actions – cotées	R0110	283
Actions – non cotées	R0120	1 159
Obligations	R0130	291 802
Obligations d'État	R0140	11 551
Obligations d'entreprise	R0150	280 251
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	7 714
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	77 931
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	56 971
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	54 445
Non-vie hors santé	R0290	48 391
Santé similaire à la non-vie	R0300	6 054
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 527
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 527
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 283
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	14 823
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	19 552
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 186
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	146 049
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	396
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>662 061</b>

		Valeur Solvabilité II
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	378 040
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	319 351
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	305 700
Marge de risque	R0550	13 652
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	58 689
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	56 048
Marge de risque	R0590	2 641
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 766
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 766
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	3 706
Marge de risque	R0680	60
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	185
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	6 234
Passifs d'impôts différés	R0780	21 814
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	22 030
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	13 277
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	9 116
Autres dettes (hors assurance)	R0840	29 226
Passifs subordonnés	R0850	34 638
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	34 638
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>518 326</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>143 735</b>



Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	
<b>Primes émises</b>										
Brut - assurance directe	R0110	6 620	29 014	14 779	79 194	51 777	527	145 264	51 676	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	5	0	0	0	0	5 295	57	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	860	2 386	1 160	8 748	3 770	26	57 915	5 748	0
Net	R0200	5 760	26 634	13 619	70 447	48 007	501	92 644	45 985	0
<b>Primes acquises</b>										
Brut - assurance directe	R0210	6 620	28 918	14 730	79 584	51 777	527	145 236	52 149	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	-15	0	0	0	0	5 295	57	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	860	1 974	1 176	8 765	3 770	26	57 465	5 753	0
Net	R0300	5 760	26 929	13 554	70 819	48 007	501	93 065	46 453	0
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut - assurance directe	R0310	1 530	23 498	15 812	59 740	52 277	638	139 555	27 828	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	-4	0	-11	0	0	1 567	13	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	135	765	1 019	5 844	2 779	32	61 242	-1 837	0
Net	R0400	1 395	22 729	14 793	53 885	49 498	607	79 880	29 679	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut - assurance directe	R0410	0	0	0	0	27	0	432	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	814	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	27	0	1 246	0	0
Dépenses engagées	R0550	1 128	2 820	1 427	17 711	12 638	90	31 354	14 650	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
<b>Primes émises</b>								
Brut - assurance directe	R0110	7 978	9 048	0				395 877
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0				5 357
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	399	454	0	0	0	0	81 465
Net	R0200	7 579	8 594	0	0	0	0	319 770
<b>Primes acquises</b>								
Brut - assurance directe	R0210	7 978	9 048	0				396 566
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0				5 337
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	399	454	0	0	0	0	80 642
Net	R0300	7 579	8 594	0	0	0	0	321 262
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut - assurance directe	R0310	2 389	4 219	0				327 488
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0				1 564
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	110	211	0	0	0	0	70 299
Net	R0400	2 279	4 008	0	0	0	0	258 753
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut - assurance directe	R0410	0	0	0				459
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0				814
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	1 273
Dépenses engagées	R0550	1 650	400	0	0	0	0	83 869
Autres dépenses	R1200							0
Total des dépenses	R1300							83 869

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	0	0	0	0	0	564	0	564
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	70	0	70
Net	R1700	0	0	0	0	0	494	0	494
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500								0
Total des dépenses	R2600								0

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080			
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0			0			0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0		0	0	0	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0	0	0	3 706	0	3 706	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0	0	0	2 527	0	2 527	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	0		0	0	0	0	1 179	0	1 179	
Marge de risque	R0100	0	0			0		60	0	60	
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0		0	0	0	
Meilleure estimation	R0120	0		0	0	0	0	0	0	0	
Marge de risque	R0130	0	0			0		0	0	0	
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	0	0			0		3 766	0	3 766	

	Assurance santé (assurance directe)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		C0160	C0170				C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0			0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
Meilleure estimation brute	R0030		0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090		0	0	0	0	
Marge de risque	R0100	0			0	0	
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0	
Marge de risque	R0130	0			0	0	
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	0			0	0	

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
<i>Provisions pour primes</i>										
Brut - total	R0060	-1 731	-806	-481	-6 700	-1 996	-10	-2 963	-17 115	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-524	-547	-303	-4 024	-2 527	-26	-11 363	-5 348	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 207	-259	-178	-2 676	531	16	8 400	-11 767	0
<i>Provisions pour sinistres</i>										
Brut - total	R0160	2 076	32 820	24 170	104 061	15 493	678	129 538	85 414	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	223	4 306	2 899	12 466	833	29	46 300	12 624	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 853	28 514	21 271	91 595	14 660	649	83 238	72 790	0
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	345	32 014	23 688	97 361	13 497	668	126 575	68 299	0
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	646	28 255	21 093	88 919	15 191	665	91 638	61 023	0
<b>Marge de risque</b>	R0280	95	1 459	1 088	4 685	750	33	4 258	3 723	0
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>										
Provisions techniques - Total	R0320	440	33 472	24 776	102 047	14 247	701	130 833	72 023	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-301	3 759	2 595	8 442	-1 694	3	34 937	7 276	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	741	29 713	22 181	93 605	15 941	698	95 896	64 746	0

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>									
<b>Meilleure estimation</b>									
<i>Provisions pour primes</i>									
Brut - total	R0060	-2 423	-2 407	0	0	0	0	0	-36 632
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-746	-4	0	0	0	0	0	-25 412
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 677	-2 403	0	0	0	0	0	-11 220
<i>Provisions pour sinistres</i>									
Brut - total	R0160	4 129	0	0	0	0	0	0	398 379
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	177	0	0	0	0	0	0	79 857
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	3 952	0	0	0	0	0	0	318 523
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	1 706	-2 407	0	0	0	0	0	361 747
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	2 275	-2 403	0	0	0	0	0	307 303
<b>Marge de risque</b>	R0280	202	0	0	0	0	0	0	16 293
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>									
Provisions techniques - Total	R0320	1 908	-2 407	0	0	0	0	0	378 040
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-569	-4	0	0	0	0	0	54 445
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	2 477	-2 403	0	0	0	0	0	323 596

## Annexe I

S.19.01.21

Sinistres en non-vie par année d'accident (milliers d'euros)

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

## Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année		Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)				
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 & +			
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110			
Précédentes	R0100													1 311	R0100	1 311	563 966
N-9	R0160	83 437	87 860	22 892	10 201	4 209	2 140	2 213	1 862	1 430	145				R0160	145	216 389
N-8	R0170	105 777	100 704	30 610	10 283	4 814	5 227	2 804	-131	1 052					R0170	1 052	261 140
N-7	R0180	86 441	91 271	23 979	11 025	5 344	2 180	1 035	2 648						R0180	2 648	223 923
N-6	R0190	92 098	85 404	28 425	10 347	4 919	7 185	3 820							R0190	3 820	232 199
N-5	R0200	96 029	101 495	28 115	16 116	5 535	2 663								R0200	2 663	249 952
N-4	R0210	94 490	94 409	24 795	11 156	4 963									R0210	4 963	229 814
N-3	R0220	95 623	84 820	21 532	11 905										R0220	11 905	213 880
N-2	R0230	100 782	90 351	26 867											R0230	26 867	218 000
N-1	R0240	105 594	106 599												R0240	106 599	212 193
N	R0250	120 320													R0250	120 320	120 320
Total	R0260														R0260	282 292	2 741 775

## Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année		Année de développement										Fin d'année (données actualisées)				
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +			
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290		C0300			
Précédentes	R0100													13 589	R0100	13 653
N-9	R0160	0	0	0	0	0	5 719	4 237	4 404	1 887	1 912				R0160	1 928
N-8	R0170	0	0	0	0	8 647	9 951	9 664	11 526	10 396					R0170	10 453
N-7	R0180	0	0	0	15 498	14 748	10 117	13 576	10 861						R0180	10 937
N-6	R0190	0	0	27 036	18 279	16 236	11 544	9 775							R0190	9 858
N-5	R0200	0	58 015	30 624	20 657	11 004	7 528								R0200	7 596
N-4	R0210	149 561	55 365	29 322	12 356	6 600									R0210	6 769
N-3	R0220	140 491	52 689	30 206	17 506										R0220	17 822
N-2	R0230	144 485	63 520	34 113											R0230	34 644
N-1	R0240	178 685	66 481												R0240	67 683
N	R0250	198 334													R0250	201 257
Total	R0260														R0260	382 600

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	85 446	85 446		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	58 289	58 289			
Passifs subordonnés	R0140	34 638		28 031	6 606	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	0
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>178 373</b>	<b>143 735</b>	<b>28 031</b>	<b>6 606</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>				

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	178 373	143 735	28 031	6 606	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	178 373	143 735	28 031	6 606	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	178 373	143 735	28 031	6 606	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	178 373	143 735	28 031	6 606	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	127 258				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	57 266				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	1,40				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	3,11				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	143 735
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	85 446
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	58 289
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	-11 220
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	-11 220



## Annexe I

## S.25.01.21

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (milliers d'euros)

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	33 814		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	15 615		
Risque de souscription en vie	R0030	71		
Risque de souscription en santé	R0040	24 950		
Risque de souscription en non-vie	R0050	110 795		
Diversification	R0060	-48 235		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>137 009</b>		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	12 057
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-21 814
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>127 252</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	127 252
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

## Annexe I

## S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement  
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement – (milliers d'euros)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	57 978

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	646	5 760
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	28 255	26 634
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	21 093	13 619
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	88 919	70 447
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	15 191	48 007
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	665	501
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	91 638	92 376
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	61 023	46 253
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	2 275	7 579
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	8 594
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR <sub>L</sub>	R0200	25

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 179	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	58 003
Capital de solvabilité requis	R0310	127 258
Plafond du MCR	R0320	57 266
Plancher du MCR	R0330	31 815
MCR combiné	R0340	57 266
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 200
Minimum de capital requis	R0400	57 266





## **SMACL Assurances**

141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

Tél. : + 33 (0)5 49 32 56 56

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605.

